Histoire et Traditions populaires

Collection L. G. B., Saint-Pierre-Eglise

LA NORMANDIE PITTORESQUE

1713. - Aveu lûs mécanique, le linge est uso en rei d'temps !

N° 93 Mars 2006

Bulletin Trimestriel publié par le FOYER RURAL du BILLOT - 14170 L'OUDON
ISNN 0298 6728

Histoire et Traditions populaires

Foyer Rural du Billot

14170 L'Oudon

N° 93

Mars 2006

Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Décembre 2005 – n° 92 – 32e année

Responsables de publication :

Gérant Jacky **Maneuvrier** – **Membres** : Almir **Bellier**, Dominique **Bordeaux**, Yvon et Arlette **Bouillé**, Eric **Bourgault**, Denise **Bourgault**, , Thierry et Paule **Bricon**, Stéphanie **Bricon**, Henri **Callewaert,** José et Claude **Castel,** Michel et Marie-France **Chanu,** Yvette **Denis**, Pierre et Brigitte **Ferrand,** Dominique **Fournier**, Jean-Pierre et Roselyne **Gallou**, Pierre et Christiane **Girard**, Jean et Marie **Godet,** Gérard et Chantal **Guillin,** Alexandra **Grenier**, Marie-Thérèse **Hugot,** Daniel et Monique **Lalizel,** Claude et Michèle **Lemaître,** Christophe **Maneuvrier**, Jacky et Danie **Maneuvrier**, Michel **Nigault**, Jacqueline **Pavy**, Odile **Plékan,** Jean et Françoise **Tramblais,** François et Colette **Wèbre**.

.

Abonnement simple : 15 Euros

Abonnement avec adhésion à l'Association : 20 Euros . L'adhésion valable pour toute la famille est nécessaire pour participer aux activités du Foyer à cause des assurances.

Dans la région du Foyer du Billot, de nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration, en cas d'envoi par la poste il convient d'ajouter 6 Euros pour les frais d'envoi.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

Sommaire mars 2006, n° 93

Assemblée Générale du 9 décembre 2005 *Compte-rendu d'activités* *Compte-rendu financier*	**Chantal Guillin**	**p. 5**
Exposition 2006. *Lessives et Beaux Linges d'Autrefois*		**p. 11**
Programme des randonnées pédestres	**R.P.V.O** **Montviette-nature** **Foyer rural du Billot**	**p. 13**
Les inhumations dans l'église paroissiale de Livarot *D'après les registres paroissiaux*	**Thibault Surtouc**	**p. 15**
Une curieuse institution : « La Fête des Bonnes Gens de Canon »	**Danièle Lelong**	**p. 37**
Livarot à l'époque révolutionnaire : les difficultés d'approvisionnement en grains	**Jack Maneuvrier**	**p. 42**
La période révolutionnaire à Saint-Pierre-sur-Dives .	**D'après Henri Vautorte 1959**	**p. 45**
Nos amis ont écrit : *Daniel Deshayes : « Blangy-le-Château »* *Dominique Fournier : « Dictionnaire des rues de Lisieux »* *Eric Jager : « The last dual »* *Daniel Lalizel : « De la voie à la vague »* *Yves Lecouturier : « Dictionnaire des Personnages remarquables du Calvados »*	**Jack Maneuvrier**	**p. 51**
Liste des abonnés 2005		**P. 57**

Histoire et traditions populaires
Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel/Fax : 02 31 20 62 72

Voyage en car à Bellême

Dimanche 9 avril 2006

Départ : 8 h 30 Place du Billot
Matinée : visite guidée de la vieille cité médiévale de Bellême
Déjeuner au restaurant «le relais Saint Louis » (Logis de France)
Menu :
Terrine maison aux cèpes, pain percheron grillé et effilochade de salade à la balsamique
Brochette d'agneau grillée au thym, graine de semoule aux céréales
Trio de fromages fermiers
Tulipe croustillante de pomme au four et glace caramel à la fleur de sel

Après-midi : Ecomusée du Perche – Musée départemental des traditions populaires du perche et abbaye sainte Gauburge.
Retour : 18 h 30 au Billot

Participation : 32 €

Car : 8 €
Visite guidée de Bellême : 3 €
Ecomusée du Perche : 3 €
Repas : 18 €

Total : 32 €

Il est possible de ne pas participer au repas. Vous pouvez apporter votre repas ou déjeuner à votre gré à Bellême où l'on trouve crêperies et pizzerias.

Bulletin d'inscription au voyage du 9 avril 2006

A retourner avant le 3 avril

M. Mme : _____

Domicilié à _____

Nombre de places : _____

Ci-joint chèque de _____

A l'ordre du Foyer rural du Billot

Assemblée Générale du 9 décembre 2005

Compte rendu des activités de l'année 2005

10 avril 2005 : Voyage en car départ 8 heures place du Billot
51 participants.

Villedieu : visite du musée du meuble
Musée de la dentellière et du cuivre
Promenade libre dans la vieille ville

Déjeuner au restaurant

Visite guidée de l'abbaye de La Lucerne

24 septembre : Inauguration de l'exposition : « la cuisine de nos grands-mères »
Environ 200 personnes assiste à cette inauguration en présence de M. Michel Bénard, Conseiller Général, de M. Jack Thézard, Maire de Maire de Saint-Pierre-sur-Dives, de Mme Caignon, Maire de l'Oudon et de nombreux maires des communes voisines.

Cette exposition a connu un vif succès dû, sans doute, au thème choisi, mais aussi à la publicité qu'elle a suscitée. Les journaux locaux en ont rendu compte largement, merci aux correspondants. Nous avons pu compter, également, sur l'appui des associations amies, «Montviette-nature », «randonnée *et Patrimoine de la Viette et de L'oudon* », «la *Société historique de Lisieux », «la Société historique de Livarot », « Archéo 125* ». .

Pour comparer :

recettes de 2002, «Les roches, extraction et utilisation »	5 590 €
Recettes de 2003, «La communication en Pays d'Auge » :	3 674 €
Recettes de 2004 : « Le Billot en 1900 »	5 513 €
Recettes de 2005, «La cuisine de nos grands-mères » :	7 808 €

De nombreux visiteurs ont tenu à manifester leur satisfaction à l'accueil et concrètement en achetant le catalogue.

Les expositions les plus appréciées sont donc celles qui se rapportent aux traditions populaires C'est pourquoi en 2006, nous nous intéresserons aux **«lessives et Beaux linges d'autrefois ».** Cette exposition évoquera : le trousseau, l'entretien du linge, la lessive, le repassage, la couture, la broderie, la dentelle etc. (voir l'article consacré à la prochaine exposition)

15 juillet : Visite de madame d'Ornano, Présidente du Conseil général du Calvados.
Sur l'initiative de notre Conseiller Général, M. Michel Bénard, Mme la Présidente du Conseil Général, accompagnée du député M. Leteurtre et du sénateur M. Ambroise Dupont, a visité notre exposition. Elle a manifesté un vif intérêt à l'exposition et au musée de l'école rurale, intérêt qui n'était pas seulement une attitude de courtoisie, car, quelques jours après, les services du Patrimoine du Conseil général ont fait un reportage sur le Foyer et sur le musée de l'école, article qui a été publié dans le «journal du Calvados » ; les retombées médiatiques de cette visite ont été importantes puisque dans les semaines suivantes nous avons doublé le nombre de visiteurs.

Arrivée des personnalités au Foyer : de droite à gauche : M. Bénard, Conseiller Général, Mme Caignon, Maire de L'Oudon, Mme d'Ornano, Présidente du Conseil Général, M. Fred Guais, Maire de Garnetot, M. Alain Despré, Maire Adjoint de L'Oudon.

Nous avons également bénéficié d'un article important dans une revue régionale «au Fil de la Normandie » éditée par Corlet. .

14 août : Forum de l'archéologie et des Traditions populaires

Malgré des difficultés matérielles importantes (manque de salle) et grâce à l'appui et à la participation de nos amis de l'association « Archéo 125 », cette journée a connu un succès important.
130 personnes ont assisté aux communications de la matinée et dégusté le succulent mouton grillé préparé par François. Les démonstrations de l'après-midi ont été très appréciées.

Préparation du Foyer pour l'extraction du sel, par les membres d'Archéo 125.

Nous avons retenu la salle des Fêtes pour l'année prochaine. **Le Forum de l'Archéologie et des Traditions populaires aura lieu le dimanche 13 août,** avec la participation d'Archéo 125.

A partir de 9 h : Communications : l'actualité archéologique

12 h 30 : Repas en commun sur inscription : mouton grillé par François

14 h 30 : Démonstrations diverses (Archéologie et savoir-faire)

Vidéo réalisée par Laurent Bihorel : le Forum 2005

16 h 30 : Visite guidée de l'exposition

18 septembre : Sortie manoirs
120 participants
La sortie manoirs a, elle aussi, été très appréciée. Il faut dire que le programme de la journée état particulièrement intéressant avec les visites suivantes : manoir de Cauvigny , manoir de la Plesse, manoir de la Cour Thomas, Hôtel du Vivier ou le Vieux Château et l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives.
De nombreux adhérents ont tenu à nous faire part de leur satisfaction.
Bien entendu, comme pour les thèmes d'exposition, nous avons quelquefois du mal à nous renouveler complètement mais ces belles maisons méritent bien que nous retournions les voir quelques années plus tard.

Le 9 octobre, Nous avons reçu une quinzaine de membres d'Archéo 125, pour une visite de manoirs. Ils ont pu visiter le manoir de Carel à Saint-Michel-deLivet, le manoir de la Harderie à Mesnil-Bacley , l'exposition, à midi repas au relais au Billot et l'après-midi, église de Vieux-Pont-en-Auge et manoir de Coupesarte.

Activités permanentes :

Randonnées pédestres : responsable Thierry Bricon

Elles ont lieu le 3e dimanche de chaque mois d'octobre à juin ; le rendez-vous est fixé à 14 h sur la place du Billot. Certaines randonnées sont organises avec les associations R.P.V.O. (Randonnées et Patrimoine de la Viette et de L'Oudon) et Montviette-Nature, ce qui a contribué à en augmenter la fréquentation (nous sommes entre 20 et 30 randonneurs).

Pour l'année 2006, la randonnée du mois d'octobre ne sera pas le 3e dimanche mais le 4e, soit le 22 octobre. Une randonnée exceptionnelle et commune aux trois associations aura lieu le samedi 8 juillet en relation avec l'exposition du Foyer : « Lessives et beaux linges d'autrefois » ». Rendez-vous à 14 h sur la place du Billot.

Arts plastiques, Activités pour les enfants : responsables : Paule Bricon et Danie Maneuvrier

Des activités «arts plastiques » pour les enfants ont lieu le 2e samedi de chaque mois de 14h30 à 16h30, d'octobre à avril. Elles sont réservées aux adhérents du Foyer et gratuites pour les enfants du Billot.

L'an dernier, une vingtaine d'enfants ont fréquenté cet atelier. Les plus grands ont pu s'initier à la peinture sur soie, les autres ont fait de la poterie, de la peinture, du décopatch, des petits animaux en papier …

Projets pour 2006

Préparation de l'exposition 2006 : le samedi à 15 h au Foyer.

Randonnées pédestres : le troisième dimanche de chaque mois, départ 14h30 au Billot. Renseignements : Thierry Bricon.

Congrès à Saint-Pierre-sur-Dives de la Fédération Régionale des Sociétés historiques et Archéologiques du 12 au 15 octobre 2006, organisé par la ville de Saint-Pierre-sur-Dives et le Foyer Rural du Billot.

Voyage en car : Départ 8 h 30, place du Billot
Matinée : visite de la cité médiévale de Bellême

Dimanche 13 août : Journée de l'archéologie et des traditions populaires

Dimanche 3 septembre : « Sortie manoirs »

.

Voyage en car à Bellême

Dimanche 9 avril 2006

Départ : 8 h 30 Place du Billot
Matinée : visite guidée de la vieille cité médiévale de Bellême
Déjeuner au restaurant «le relais Saint Louis » (Logis de France)
Menu :
Terrine maison aux cèpes, pain percheron grillé et effilochade de salade à la balsamique
Brochette d'agneau grillée au thym, graine de semoule aux céréales
Trio de fromages fermiers
Tulipe croustillante de pomme au four et glace caramel à la fleur de sel

Après-midi : Ecomusée du Perche – Musée départemental des traditions populaires du perche et abbaye sainte Gauburge.
Retour : 18 h 30 au Billot

Participation : 32 €

Car : 8 €
Visite guidée de Bellême : 3 €
Ecomusée du Perche : 3 €
Repas : 18 €

Total : 32 €

Il est possible de ne pas participer au repas. Vous pouvez apporter votre repas ou déjeuner à votre gré à Bellême où l'on trouve crêperies et pizzerias.

Bulletin d'inscription joint à la revue à retourner avant le 3 avril

BILAN 2005

	RECETTES	DEPENSES	
GESTION	464,97	632,19	-167,22
VOYAGE	1716,00	1615,50	100,50
JOURNEE MANOIRS	1424,00	872,11	551,89
E.D.F.	0,00	797,90	-797,90
SAUR	0,00	80,90	-80,90
ASSURANCES	0,00	584,00	-584,00
IMPOTS	0,00	327,00	-327,00
	3604,97	4909,60	-1304,63
ABONNEMENTS	5114,00	1813,75	3300,25
AFFRANCHISSEMENTS	0,00	769,80	-769,80
PRODUITS & ENTRETIEN	0,00	2017,66	-2017,66
VIKING	0,00	836,35	-836,35
HORS ABONNEMENTS	1108,83	0,00	1108,83
	6222,83	5437,56	785,27
ACTIVITES	0,00	35,55	-35,55
EXPOSITION	7176,00	1569,26	5606,74
SUBVENTION	1500,00	0,00	1500,00
JOURNEE ARCHEO	2375,50	1433,83	941,67
PHOTOCOPIES	0,00	88,13	-88,13
ASSURANCES	0,00	350,00	-350,00
PEINTURE	0,00	565,54	-565,54
MATERIAUX ET ELECTRICITE	0,00	546,44	-546,44
REPAS	4,36	414,51	-410,15
PUBLICITE	0,00	938,49	-938,49
	11055,86	5906,20	5149,66
SALAIRES	8514,87	6158,01	2356,86
URSSAF	0,00	3621,00	-3621,00
HUMANIS	0,00	963,25	-963,25
ASSEDIC	0,00	546,00	-546,00
	8514,87	11288,26	-2773,39
RESULTATS 2005	29398,53	27577,17	1821,36

INVESTISSEMENTS			
		0,00	0,00

RESULTATS 2005		1821,36
INVESTISSEMENTS		0,00
AVOIR 2004		1025,65
NOUVEL AVOIR 2005	18675,16	2847,01

Exposition 2006

Titre de l'exposition **: « Lessives et beaux linges d'autrefois »**
Dates : Inauguration : **samedi 20 mai à 16 h**
Ouverture au public : du 21 mai au 15 octobre 2006

Plan de l'exposition :

Salle 1 :
Le lavoir – Présentation de la grande lessive, celle qui se faisait une ou deux fois par an. Le linge était mis à sécher sur des cordes (les étentes à linges) tendues entre les pommiers.
Gérard se propose de reconstituer dans cette salle un lavoir.
Matériel : carrosses, battoirs, paniers à linge, carcan pour transporter le linge sale au lavoir, brouette etc. Photographies, cartes postales pour réaliser des posters.
Vidéo présentant l'expo. Des lavandières parle de leur trousseau, de l'entretien du linge

Salle 2 :
Préparation du trousseau.
La couture, la broderie, la dentelle.

Evocation de l'école de dentellière de Lisieux particulièrement active au XIXe siècle et dirigée par Mlle de Mély, originaire et domiciliée à Sainte-Marguerite-des-Loges près de Livarot. Nous utiliserons le travail et les recherches de notre ami Daniel Deshayes, président de la Société historique de Lisieux.

Matériel : boîte à couture, matériel de couture, travaux de broderies diverses, carreau ou boîte de dentellière, fuseaux, dentelles, …

Salle 3

La petite lessive, le repassage

Les lessiveuses, les machines à laver primitives

Le repassage : Nous recherchons divers types de fers : fers à braises, fers en fonte, fers à tuyauter, fers à coque pour les fonds de coiffe, des petits fourneaux ou chaufferettes pour tenir les fers au chaud etc.

Salle 4

La chambre avec l'armoire remplie de beaux linges. Le trousseau

PROGRAMME 2006 DES RANDONNEES PEDESTRES

Randonnées & Patrimoine de la Viette et de l'Oudon, Montviette-Nature en Pays d'Auge - Foyer Rural du Billot

Dimanche 19 MARS : Journée entretien de chemins à Ammeville et Notre Dame– RDV à 10h au Billot – Apportez gants et matériel – Repas au Billot - **Randonnées & Patrimoine**

Dimanche 26 Mars : « Les fleurs printanières au marais » – 14h Parking de la Mairie - **Montviette Nature**

Dimanche 2 AVRIL : Randonnée 8 Km à Boissey – circuit du Vieux Val – RDV à 14 h au parking de Boissey – à l'issue, Assemblée Générale de l'association – **Randonnées & Patrimoine**

Dimanche 9 AVRIL : Voyage du Foyer – **Foyer Rural**

Dimanche 9 AVRIL : Randonnée « Le petit patrimoine bâti » - 14h Parking de la Mairie – **Montviette Nature**

Dimanche 23 avril : « Les fleurs printanières au marais » – 14h Parking de la Mairie - **Montviette Nature**

Lundi 1er MAI : Randonnée journée – RDV à 9 h 30 à l'église de Notre Dame de Fresnay – pique nique à Ammeville vers 13 h – découverte du chemin de Montpinçon à Ammeville. **Comité des fêtes de l'Oudon**

Dimanche 14 mai : « Plantes Remèdes en Pays d'Auge » – 14h Parking de la Mairie - **Montviette Nature**

Samedi 20 Mai : Inauguration de l'expo du Billot : « Lessive et beau linge d'autrefois » - Foyer – **Foyer Rural**

Samedi 27 et dimanche 28 MAI : La Fromagère – Randonnées pédestres, cyclo et VTT (programme complet à venir)

Samedi 3 juin : Animation dans le cadre de la Semaine du Développement Durable - **Montviette Nature**

Dimanche 25 JUIN : Randonnée à Norrey en Auge - RDV à 14 h à l'église de Norrey (entre St Pierre et Trun) - **Randonnées & Patrimoine**

Samedi 8 JUILLET : Balade sur le thème de l'exposition du Foyer Rural : « Lessive et beau linge d'autrefois ». Après la randonnée visite guidée de l'exposition. RDV à 14h au Billot - **Foyer Rural / Randonnées & Patrimoine / Montviette Nature**

Dimanche 23 JUILLET : Randonnée découverte du domaine du Bois de Courcy : RDV à 10h à Courcy – repas du midi méchoui - **Randonnées & Patrimoine – A CONFIRMER**

Dimanche 3 Septembre : Randonnée pédestre autour de St Pierre-sur-Dives de l'USP cyclisme – guidée par **Randonnées & Patrimoine.**

Samedi 9 et dimanche 10 Septembre : Week-end randonnée au Mont St Michel – Réservation obligatoire - **Randonnées & Patrimoine.**

Dimanche 24 Septembre : Randonnée « Le petit patrimoine bâti » – 14h Parking de la Mairie- **Montviette Nature**

Dimanche 8 OCTOBRE : Randonnée journée à St Cyr du Ronceray – RDV à 10 h sur le prarking de l'épicerie de St Cyr – repas à Cernay sur réservation - **Randonnées & Patrimoine.**

Dimanche 15 Octobre : Randonnée champignons – **Montviette Nature**

Dimanche 22 Octobre : Randonnée des 3 rivières (la Viette, l'Oudon et la Dives) – RDV à

14 h au gîte d'étape de la Viette- **Foyer Rural / Randonnées & Patrimoine.**

Dimanche 12 Novembre : Randonnée champignons – **Montviette Nature**

Les inhumations dans l'église paroissiale de Livarot, d'après l'étude des registres paroissiaux (1639-1792)

Thibault Surtouc

Introduction

Cet article fait suite à la réalisation d'un mémoire de Master 1, en histoire moderne, sous la direction de Jean-Marc Moriceau, lors de l'année universitaire 2004-2005[1].

Ce mémoire est une étude de démographie historique sur la ville de Livarot entre 1639 et 1792. Cette étude retrace l'histoire, la démographie, la société et l'économie de ce « bourg marché » sous l'Ancien Régime. Comme toute étude de démographie historique, la recherche scientifique se base sur le dépouillement des registres paroissiaux. Ainsi nous avons pu déterminer des bornes chronologiques relatives aux dates du premier et du dernier registre paroissial (1639 et 1792) et récolter des informations essentielles à la compréhension de ce bourg pendant toute cette période.

A l'aide de fiches de dépouillement et la création d'une base de données sur le logiciel Excel, nous avons pu analyser les 8 734 actes que comptent les registres paroissiaux livarotais. Ces registres sont quasiment complets car il manque seulement deux années : 1679 et 1680. Ainsi, nous avons comptabilisé 4 431 baptêmes, 837 mariages, 13 fiançailles et 3 453 sépultures. Et c'est grâce à l'analyse de ces 3 453 actes de sépultures que nous avons pu dégager un aperçu des inhumations dans l'église et le cimetière paroissial.

C'est ce que nous vous proposons dans cet article. Mais tout d'abord, voyons de plus près la situation de Livarot sous l'Ancien Régime.

[1] SURTOUC (Thibault), *Livarot, un bourg marché (1639-1792)*, Caen, mémoire de Master 1, sous la direction de Jean-Marc Moriceau, juin 2005, 419 p.

Vue d'ensemble

Paroisse du Sud Pays d'Auge, incluse dans la Province de Normandie, la généralité d'Alençon, l'élection de Lisieux et la vicomté ou bailliage d'Orbec, Livarot est qualifié de « bourg » ou de « bourg marché » dans les registres paroissiaux.

En effet, sous l'Ancien Régime, Livarot dispose de plusieurs caractéristiques qui la distinguent d'une autre paroisse rurale. Livarot dispose de :

1° une population conséquente qui oscille entre 800 et 1 200 habitants tout au long de la période

2° un marché hebdomadaire qui a lieu le jeudi (encore aujourd'hui) et qui interfère grandement sur la vie économique et sociale de toute une population située jusqu'à 10 km en périphérie de Livarot. C'est un lieu producteur d'économie et de sociabilités, on y vend et achète des marchandises, on y signe des contrats de divers types (baux à ferme, ventes de terre, contrats de mariage, etc.), on peut créer des amitiés, etc.

3° deux foires annuelles : celle de la Sainte-Croix qui se tient le 3 mai et celle de la Saint-André qui se tient le 30 novembre. Ce sont deux foires typiquement rurales où la principale activité reste la vente de bovins.

4° un grenier à sel établi par un Edit royal d'octobre 1725

5° un notariat attesté dès 1571

6° une économie florissante basée sur le couchage en herbe (dès le XVIe siècle) qui dégage des surplus économiques, permettant aux Livarotais de vivre plus aisément par rapport à d'autres de leurs contemporains vivant dans les plaines céréalières. Cela se traduit par une nourriture moins frugale, plus diversifiée, une vie matérielle plus facile, etc., ainsi la peur du lendemain et de la perpétuelle survie quotidienne se trouve apaisée.

Contexte religieux

C'est l'élément essentiel pour comprendre la vie des Livarotais et des populations de l'Ancien Régime en général. C'est un point essentiel qui est en lien direct avec les inhumations dans l'église paroissiale.

La paroisse

La paroisse de Livarot dépend du diocèse de Lisieux, qui en comptabilise 490. Le saint patron est saint Ouen et le patronage (droit de nommer à la cure lorsque celle-ci est vacante) appartient à l'abbé du Bec (depuis 1155).

L'église

L'église de Livarot est au centre de la paroisse et les fidèles s'y retrouvent pour célébrer l'office divin. Cette église date du XVe siècle et de grandes modifications ont eu lieu dans la première moitié du XIXe siècle[2].

> « [Elle est composée] d'une nef [environ 16 mètres de long et 8 mètres de largeur] de quatre travées, divisées par des contreforts, un chœur à chevet pentagonal, le tout éclairé par des fenêtres ogivales flamboyantes, à un meneau, disposées à peu près symétriquement : tel est l'aspect extérieur. A l'intérieur, la nef est accompagnée de deux bas-côtés voûtés en pierre, avec nervures primitives. La nef centrale est voûtée en merrain, avec des sablières, des entraits et des poinçons richement sculptés de torsades, d'oves, d'imbrications et autres ornements caractéristiques du règne de François Ier. (...).
>
> La construction primitive de l'église remonte au XVe siècle, elle se composait d'un chœur et d'une nef étroite et sans bas-côtés, la tour date de la même époque, de même que la majeure partie de la façade occidentale ; mais la tour alors extérieure, flanquait au Nord de la nef qui comprenait le collatéral opposé et une partie seulement de la nef actuelle. Au XVIe siècle, l'église fut considérablement agrandie ou plutôt refaite, presque en entier. On conserva le mur méridional, qui devint celui du bas-côté de l'épître ; les arcades ogivales portées sur des colonnes massives et le bas-côté du Nord datent de cette époque, et la tour du clocher se trouva de la sorte enchâssée dans l'intérieur de la nef. (...). »

Plan et représentation de l'église au milieu XIXe siècle[3]

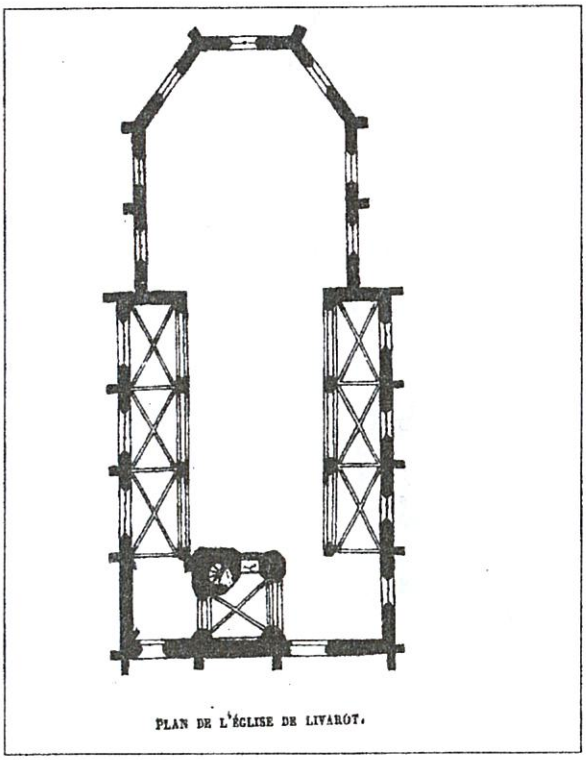

PLAN DE L'ÉGLISE DE LIVAROT.

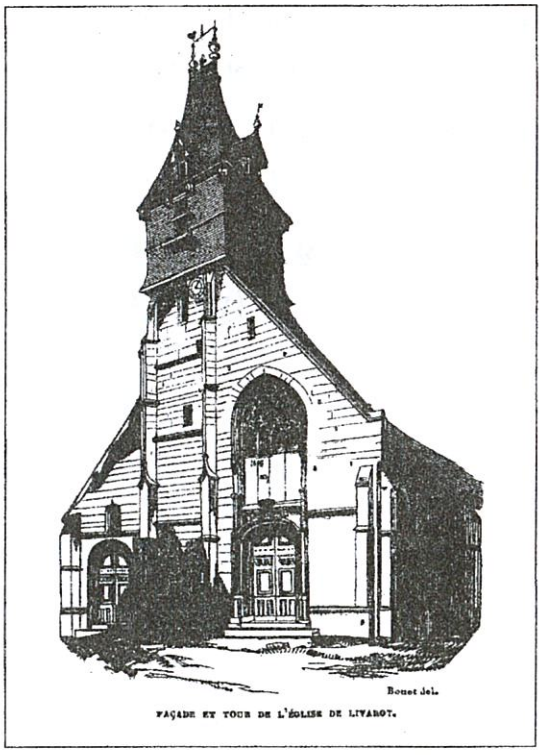

Bouet del.

FAÇADE ET TOUR DE L'ÉGLISE DE LIVAROT.

[2] CAUMONT (Arcisse de), *Statistique monumentale du Calvados*, tome IV, arrondissement de Lisieux, canton de Livarot, Caen, Imprimerie Le Blanc-Hardel, 1867, p.614-746 (847 p.)
[3] *ibid.*

Le cimetière

Le cimetière est une terre sacrée où s'exprime une certaine communion entre les vivants et les morts. Le cimetière est traditionnellement peu éloigné de l'église mais avec les développements urbains, il va se retrouver relégué aux périphéries[4]. Ce phénomène a dû se produire à Livarot. Aucun élément ne nous a signalé l'emplacement du cimetière primitif, mais il se situait, sans aucun doute, ailleurs qu'à l'emplacement actuel (sur la route menant à Orbec).

Les chapelles

Il existe aussi des chapelles dispersées sur tout le finage de la paroisse. Celle du château était dédiée à la Sainte Vierge et à St Georges ; elle fut détruite vers les XVe et XVIe siècles[5]. Celle du manoir de la Pipardière était appelée Notre Dame de la Franquerie. Elle fut détruite lors de la construction de la ligne de chemin de fer reliant Livarot au Mesnil-Mauger[6]. Et enfin celle du château de Neuville qui fut remplacée par une autre chapelle au commencement du XVIIe siècle[7].

Les membres du clergé

Les membres du clergé (cadres très importants et influents des sociétés rurales) sont fortement présents dans la vie quotidienne de nos Livarotais. Ils sont un exemple pour les habitants de la paroisse, tant au point de vue de leurs attitudes que de leurs paroles, et surtout, ils sont là pour les guider dans les différentes étapes du cheminement religieux qui va du baptême à l'extrême onction. Sept curés et dix-sept vicaires se sont succédés entre 1639 et 1792. Le service d'un curé dure en moyenne 22 ans et celui d'un vicaire, 9 ans

Signature de Pierre Morand, datée du 12 juin 1744[8]

(curé du 25 juillet 1714 au 1er décembre 1754)

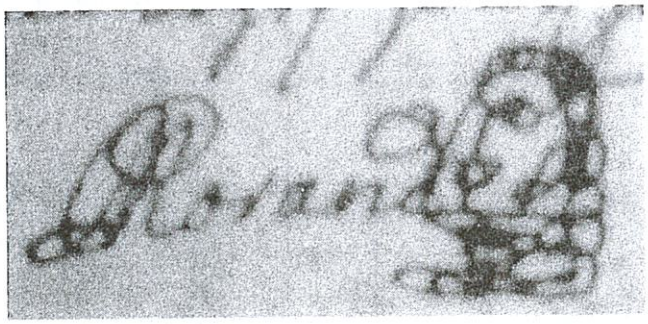

[4] GOUBERT (Pierre) et ROCHE (Daniel), *Les français et l'Ancien Régime, culture et société*, Paris, Armand Colin, vol. 2, 1991, 392 p.
[5] GUILMETH (Augustin), *Livarot, Orbec et leurs environs*, Paris, Res Universis, 1988 (réédition de 1846), 136 p.
[6] *ibid.*
[7] *ibid.*
[8] Arch. dép. Calvados : 5MI_24_R_3/2

Nous pouvons aussi ajouter de nombreux chapelains qui géraient les différentes chapelles et des prêtres, dits « habitués », sans titres ni fonctions et qui avaient abandonnés leur charge pastorale et s'étaient retirés dans la paroisse pour y finir leurs jours, tout en pouvant rendre service au curé de la paroisse.

Les indices d'une grande dévotion

Le fait d'être inhumé dans l'église rejoint l'idée de dévotion, très présente à Livarot tout au long de notre période. Cette religiosité est suivie tout au long de la vie par le catholique, et l'inhumation en est le point final.

Tout d'abord, les naissances illégitimes sont très rares, seulement 1,7 % (77 baptêmes sur 4 431). Ce taux s'inscrit parfaitement dans la moyenne des sociétés rurales, qui oscille entre 1 et 3 %. Les enfants illégitimes sont mentionnés lors de leur baptême par des qualificatifs divers : « bâtard », « des oeuvres de », « enfant naturel », etc. Les jeunes gens font très attention aux risques (moraux) que l'illégitimité peut entraîner sur eux. Enfanter sans être marié est considéré comme un pêché car c'est goûter au fruit défendu sans y être autorisé.

Dans le même registre, on constate peu d'enfants abandonnés, seulement cinq cas ont été recensés. Les enfants sont le plus souvent abandonnés aux portes des églises, car leurs parents pensent qu'ils auront plus de chance de s'en sortir et qu'ils seront baptisés.
Ensuite, la dévotion se ressent aussi dans la pratique nuptiale et le faible pourcentage de dispenses rencontrées au cours de nos dépouillements.

En effet, nous constatons un strict respect des « temps clos », que ce soit dans le choix des jours et des mois. On ne se marie pas n'importe quel jour. Des jours sont presque bannis pour des questions de dogme et d'autres pour des questions pratiques. Le vendredi voit peu l'arrivée de couples à l'autel car l'Eglise n'accepte pas que l'on se marie le jour de la mort du Seigneur Jésus. Le dimanche n'est pas non plus un jour apprécié par les clercs car c'est un travail supplémentaire de célébrer un mariage à la suite de l'office dominical.

Répartition des jours choisis pour le mariage entre 1639 et 1792

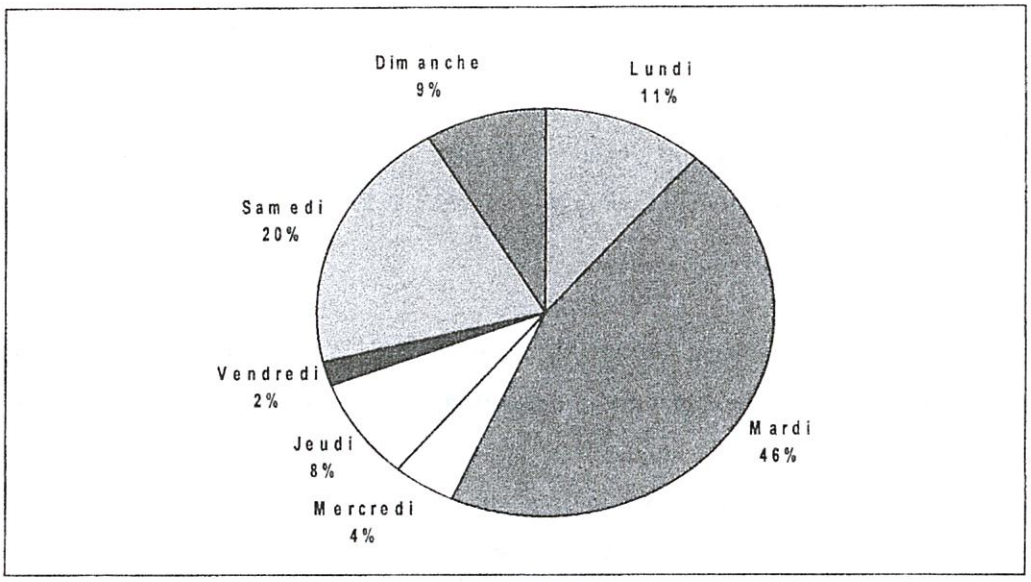

Mais on ne se marie pas non plus n'importe quel moment de l'année. Là aussi les périodes des « temps clos » jouent un grand rôle. Mais cette fois-ci, on anticipe la période ascétique. Nous assistons à une ruée vers l'autel dans les mois précédant ceux qui sont « interdits », à savoir les mois de novembre (juste avant l'Avent) et celui de février (juste avant le Carême) et dans une moindre mesure le mois de janvier. L'anticipation est de rigueur dans cette société où le mariage est si important économiquement et socialement. Ne pas s'y prendre à temps (avant les « temps clos ») peut entraîner un retard de plusieurs semaines, non négligeable dans ces sociétés où l'espérance de vie reste précaire.

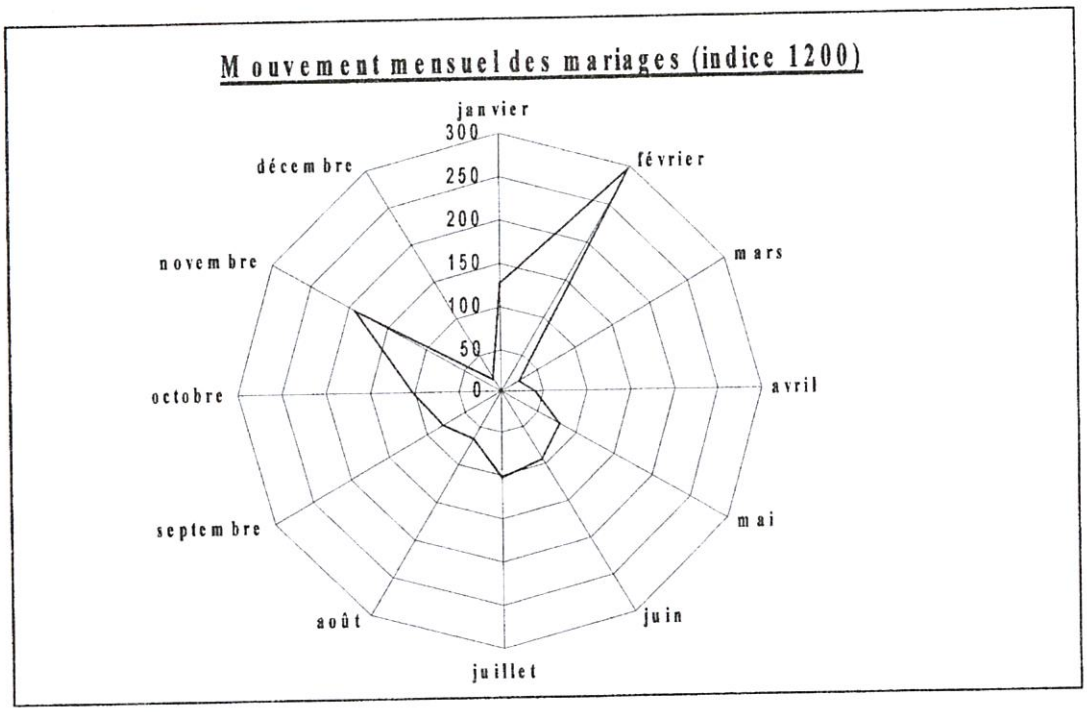

Le graphique est sans équivoque, les Livarotais anticipent les « temps clos » et se marient les mois les précédant, c'est-à-dire janvier, février et novembre. Ainsi, les « temps clos » sont respectés. Nous sommes plus qu'ébahis de voir le comportement des Livarotais face au mariage et au respect des temps religieux. Les mois de décembre (Avent), mars et avril (Carême) connaissent des indices proches de 0 (entre 10 et 30). Cela veut dire qu'il y a très peu de mariages pendant ces mois. Nous en avons relevé seulement 56 (6,7%) sur les 837 que compte toute notre période. Livarot connaît une ferveur religieuse qui atteint un paroxysme pratiquement unique par rapport aux autres études qui ont été menées par nos prédécesseurs. Nous observons aussi que peu de mariages sont célébrés dans les autres mois de l'année. De 1639 à 1792, seulement 43,5% des mariages sont célébrés pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, contre 49,7% pour les trois seuls mois de janvier, février et novembre.

Mais célébrer un mariage suppose des règles à respecter :

- l'obligation de publication de bans, pendant trois dimanches ou jours de fêtes avant la date du mariage, est un fait à respecter. Ces publications, dans la paroisse du futur mari et de la future épouse, permettent à quiconque de prendre connaissance de ce mariage et de s'y opposer si il le souhaite. Quand les mariés sont pressés de célébrer leur union (la femme étant proche de l'accouchement le plus souvent), ils font une demande de dispense de un, deux ou des trois bans.

- les oppositions aux mariages sont à formuler auprès du diocèse, qui répondra favorablement ou défavorablement à la requête
- la vérification des degrés de consanguinité est un domaine réservé à l'Eglise. Les clercs célébrant l'office doivent vérifier si les futurs mariés ne sont pas consanguins, les liens familiaux sont prohibés à partir du 4ème degré canonique, c'est-à-dire, la quatrième génération à partir de la souche commune. Les mariés outrepassant ce degré sont obligés de faire une demande de dispense pour pouvoir se marier.

Enfin, les différentes dispenses (délivrées par l'évêché de Lisieux) permettent elles aussi de vérifier le degré de catholicité des populations. Pour Livarot, nous avons trouvé quelques dispenses de différents types. Entre 1639 et 1792, les Livarotais ont demandé et se sont vus autoriser : 4 dispenses d'un ban (0,5% des mariages), 57 dispenses de deux bans (6,8%), 1 dispense de trois bans (0,1%), 2 dispenses de 2ème degré de consanguinité, 1 dispense du 3ème degré de consanguinité (0,1%), 3 dispenses du 4ème degré de consanguinité (0,4%), et 7 oppositions levées (0,8%).

En d'autres termes, 75 mariages (9%) ont fait l'objet d'une requête particulière auprès de l'évêque de Lisieux, dont 62 (7,4%) pour une dispense de bans. C'est un fait assez peu conséquent car en vérité, les mariages célébrés à Livarot ne posent que peu de problèmes et plus de 90% d'entre eux ne font l'objet d'aucune réclamation ou demande particulière. C'est plutôt sous cet angle qu el'on constate le respect des Livarotais envers la cérémonie du mariage.

Tous ces exemples nous montrent bien une dévotion accrue des Livarotais et cela s'interfère aussi lors du décès et du choix du lieu de sépulture.

Pourquoi et comment est-on inhumé dans l'église ?

Aujourd'hui, selon le rite catholique, nous enterrons systématiquement nos défunts dans le cimetière paroissial, terre sainte consacrée par l'Eglise qui fait office de résidence pour le repos éternel. Mais chez nos ancêtres, ce recours n'est pas systématique.

En effet, des sépultures se trouvent à l'intérieur même des églises. Nous sommes peut-être familiers des sépultures et tombeaux des anciens clercs s'occupant de l'église, mais nous sommes plus surpris en apprenant que des laïcs y sont aussi inhumés. Ce fait est réel à Livarot et observable grâce aux mentions des lieux de sépulture dans les registres paroissiaux.

Etre enterré dans l'église, c'est l'apothéose : on assure le Salut de son âme, principale préoccupation des hommes avant leur décès. L'église est l'endroit idéal pour accéder à cet objectif car elle fait office de lien en intercession directe avec Dieu et les différents saints.

Deux systèmes existent pour être inhumé dans l'église. Premièrement, certaines personnes sont enterrées de droit, comme les curés, vicaires, chapelains, seigneurs (leur descendance et parfois leurs domestiques), les bienfaiteurs de l'église, etc.

Deuxièmement, les autres personnes (laïcs) doivent s'acquitter d'une taxe, appelé « droit de terrage », pour pouvoir être inhumées dans l'église. Nous avons retrouvé les tarifs pratiqués pour ces inhumations en 1650[9]. Ce droit se montait à 20 sols pour les adultes et 10 sols pour les enfants.

Entre 1639 et 1792, sur les 3 453 sépultures recensées, 634 ont lieu à l'intérieur de l'église, soit 18,4%.

	Lieu d'inhumation							
	1639-1699		**1700-1749**		**1750-1792**		**1639-1792**	
	nbr	**%**	**nbr**	**%**	**nbr**	**%**	**nbr**	**%**
église	191	23,6	379	23,5	64	6,2	634	18,4
cimetière	618	76,3	1231	76,4	968	93,8	2817	81,6
chapelles	1	0,1	1	0,1	0	0	2	0,1
Total	**810**	**100**	**1611**	**100**	**1032**	**100**	**3453**	**100**

Nous remarquons que cette proportion a varié selon les périodes et la baisse est manifeste après 1750. Plusieurs raisons peuvent être invoquées. Tout d'abord, un surpeuplement de cette population souterraine. Les places manquent, et par conséquent, les inhumations y sont plus rares et deviennent plus coûteuses. Le coût (« droit de terrage ») est vraisemblablement devenu plus conséquent avec l'inflation permanente des prix, et sa part dans le revenu du ménage a dû s'accroître sensiblement. Mais ce droit n'est pas la seule dépense prise en compte par la famille du défunt. Cette dernière doit aussi s'acquitter des dépenses occasionnées par la destruction du pavage et des murs lors du creusement de la fosse (encore faut-il que l'église soit pavée et non en terre battue).

La deuxième raison est d'ordre institutionnel, la monarchie voit d'un mauvais oeil ces inhumations à l'intérieur de l'église. Pour des raisons de santé publique et d'hygiène (l'odeur dégagée frôle parfois l'infection selon des témoignages), un édit daté du 10 mai 1776 interdit l'inhumation au sein de l'église. Cet interdit ne sera pas partout respecté, et nous recensons, à Livarot, quelques sépultures à l'intérieur de l'église postérieures à cette date.

Les autres inhumations (la grande majorité) sont pratiquées dans le cimetière paroissial (dont la situation géographique à cette époque n'a pas été déterminée, mais très probablement à côté de l'église). A noter que deux personnes échappent à ces deux endroits (église et cimetière) : le 26 mars

[9] Bulletin du doyenné de Livarot, *Tous Ensemble*, Arch. dép. Calvados, 14_T/XXXI/353

1678[10], Marie Saffrey (femme du sieur de la Pipardière) est inhumée dans la chapelle de la Pipardière et le 3 février 1723[11] un enfant nommé de Fresnel (seigneur de la Pipardière) mais de prénom inconnu est inhumé dans la chapelle de la Vierge.

Où dans l'église ?

A l'intérieur même de l'église, les places sont bien distinctes. Malheureusement, seulement quelques cas nous sont connus. Sur les 634 inhumations, 108 sépultures (17%) nous donnent une précision sur leur emplacement. Ainsi, 49 personnes (45,4%), sur les 634, sont inhumées dans l'allée, 48 (44,5%) dans la nef, 2 (1,9%) dans le chanceau (chancel) et 7 (6,5%) dans le chœur. Les 528 autres actes de sépulture (83,3%) ne nous donnent aucune précision, le terme « inhumé dans l'église » est la seule indication.

Une distinction sociale

Sur les 634 sépultures, 75 métiers masculins ont été recensés.

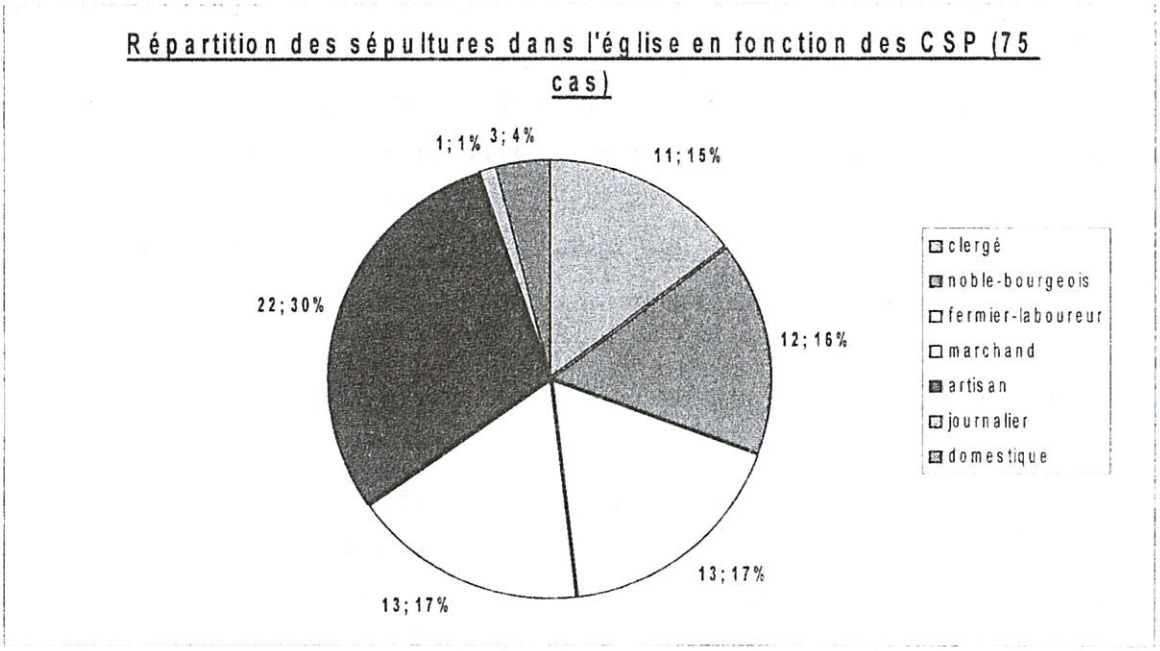

Ce graphique nous permet d'élaborer une échelle économique. 31 % des sépultures concernent des personnes qui sont enterrées de droit (clergé et nobles/bourgeois), cela implique que 69 % des personnes inhumées dans l'église ont payé pour ce privilège. Parmi ces personnes, 34 % ont des revenus suffisants pour payer le « droit de terrage » (fermiers/laboureurs et marchands), 30 % sont

[10] Arch. dép. Calvados : 5MI_24_R_1/1
[11] Arch. dép. Calvados : 5MI_24_R_2

dans une situation mixte (artisans) et doivent probablement opérer un léger sacrifice financier pour s'octroyer ce droit, enfin 5 % (journaliers/domestiques) doivent consentir un grand effort financier pour s'offrir cette inhumation qui devient un véritable luxe.

Cette répartition montre que deux tiers des inhumés ne souffrent d'aucune difficulté économique pour se payer une place réservée dans l'église. En revanche un tiers doit consentir un sacrifice financier plus ou moins important (nous pouvons penser que pour certains journaliers, la totalité d'une succession peut servir à payer ce droit).

Nous constatons une grande différence par rapport aux métiers recensés dans le cimetière. 309 métiers ont été recensés lors de nos dépouillements.

	Lieu de sépulture et CSP			
	église		**cimetière**	
	nbr	**%**	**nbr**	**%**
clergé	11	14,7	7	2,3
noble/bourgeois	12	16,0	21	6,8
fermier/laboureur	13	17,3	6	1,9
marchand	13	17,3	65	21,0
artisan	22	29,3	157	50,8
journalier	1	1,3	39	12,6
domestique	3	4,0	14	4,5
Total	**75**	**100**	**309**	**100**

Nous voyons bien une surreprésentation des classes les plus aisées dans l'église par rapport au cimetière et à l'inverse, artisans et journaliers se concentrent dans le cimetière. La particularité des domestiques (même pourcentage) tient au fait déjà expliqué que les domestiques des seigneurs sont souvent enterrés dans l'église. Ce tableau nous montre bien que les places dans l'église sont l'apanage des plus riches.

Une distinction de sexe ?

Un seul tableau peut résumer la situation.

	% des hommes et femmes au lieu de sépulture					
	église		**cimetière**		**chapelles**	
	nbr	**%**	**nbr**	**%**	**nbr**	**%**
homme	348	54,9	1412	50,1	1	50
femme	284	44,8	1380	49,0	1	50
inconnu	2	0,3	25	0,9	0	0
Total	**634**	**100**	**2817**	**100**	**2**	**100**

Nous observons que plus d'hommes que de femmes sont inhumés à l'intérieur de l'église, alors qu'il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes dans le cimetière. Les hommes ont un pouvoir économique plus conséquent que les femmes et règlent leur succession plus facilement, ils peuvent s'acquitter de ce droit plus aisément. Les pauvres veuves désoeuvrées ne peuvent se permettre ce luxe, elles se tourneront plutôt vers la fondation de messes dédiées à leur mémoire.

Un moyen de comparaison

Une seule étude sur le Pays d'Auge nous permet d'établir une comparaison avec Livarot[12]. Il en ressort ce tableau comparatif :

Lieu des inhumations à Annebault/Bourgeauville et Livarot

	Annebault/Bourgeauville		Livarot	
	1640-1699	**1700-1792**	**1639-1699**	**1700-1792**
Eglise	74,7	25,9	23,6	17,9
Cimetière	25,3	74,1	76,4	82,1

Annebault et Bourgeauville sont deux paroisses moins importantes que Livarot, tant au point de vue du nombre d'habitants que du point de vue de l'activité économique.

Le moindre nombre d'habitants peut expliquer la différence des pourcentages. Le nombre de sépultures est moins important qu'à Livarot (2 459 pour les deux paroisses réunies), c'est pourquoi Annebault et Bourgeauville ont vraisemblablement pu continuer à inhumer des personnes dans l'église sans que celle-ci ne soit remplie, surtout entre 1640 et 1699 où les trois quarts des personnes inhumées, le sont dans l'église. La saturation de cette population souterraine arrive plus tard dans le temps qu'à Livarot. Nous pouvons aussi penser que le « droit de terrage » n'a pas connu d'inflation car les places ne devaient pas manquer, la rareté étant supprimée.
Malheureusement, le manque de renseignements sur Annebault/Bourgeauville et d'études comparatives, en général, ne nous permet pas d'aller plus loin dans les comparaisons et explications.

Conclusion

Cet article a tenté de montrer un aspect des sociétés de l'Ancien Régime qui consiste en l'inhumation à l'intérieur de l'église paroissiale. Cette pratique peu étudiée par nos prédécesseurs est un point important dans l'étude de la dévotion des populations rurales. Dévotion omniprésente (au quotidien) et qui guide les hommes de leur naissance à leur mort. L'inhumation dans l'église en est le point final

[12] HUET (Alain), « Annebault et Bourgeauville au XVIIe et XVIIIe siècles, étude démographique », *Annales de Normandie*, 22ème année, n°4, décembre 1972, p. 277-300

pour les plus riches, et un atout majeur dans la quête du salut de son âme afin d'assurer sa place au royaume de Dieu.

Surtouc Thibault
Master 2 Histoire Recherche
Université de Caen

Annexe 1.

Jour des mariages (1639-1792)

Jour	Nbr M	%
Lundi	94	11,2
Mardi	375	44,8
Mercredi	37	4,4
Jeudi	68	8,1
Vendredi	15	1,8
Samedi	169	20,2
Dimanche	71	8,5
inconnu	8	1

Annexe 2.

Calendrier mensuel des mariages (1639-1792)

Mois	Nbr M	Indice
janvier	90	125
février	193	294
mars	17	24
avril	27	39
mai	55	76
juin	63	91
juillet	73	101
août	46	64
septembre	54	78
octobre	73	101
novembre	132	190
décembre	12	17
indéfini	2	0
Total	**837**	**1200**

LIVAROT. — Rue d'Orbec.

Toutain, buraliste, Livarot

Une journée de lessive en Pays d'Auge

Au début du XXe siècle

Jack Maneuvrier

Ce texte est, aussi, une présentation de notre prochaine exposition (du 21 mai au 15 octobre) où seront présentés les thèmes suivants : la grande lessive annuelle, la préparation du trousseau avec l'évocation du travail des couturières, des brodeuses, des dentellières, des repasseuses et enfin de la lessive quotidienne qui se faisait dans la buanderie.

Par cette belle journée du mois de mai 1924, il règne à la ferme du Fayel une animation inhabituelle : c'est le jour de la grande lessive qui a lieu deux fois par an. Pour cette occasion, la maîtresse des lieux a engagé une laveuse professionnelle et invité ses voisines à venir l'aider à charge de revanche. Bien entendu tout le personnel féminin de la ferme a été mobilisé.

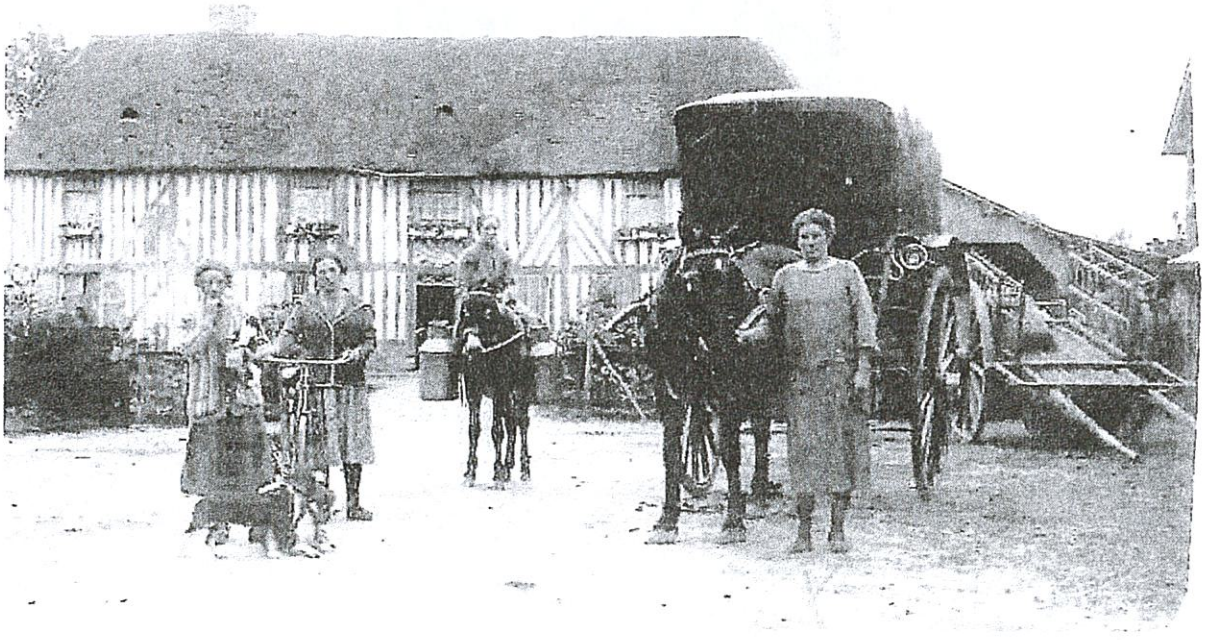

Ferme du Fayel

Il faut que tout soit prêt pour le jour où la lessivière et ses aides, chacune munie de son battoir et de son carrosse (sorte de boîte en bois où s'agenouille la laveuse) arriveront de grand matin. La maîtresse de maison commencera par leur offrir une soupe et un bon café, pour leur donner du cœur à l'ouvrage avant de se mettre au travail.

Première étape : faire bouillir le linge. La lessivière dispose dans le fond d'un grand cuvier en bois d'une contenance de 500 litres, sur des rondins entrecroisés pour permettre la circulation de l'eau, une grande toile de la dimension d'un drap, «lee charrier », puis de la cendre de bois de pommier, finement tamisée et pour parfumer le linge du thym, du laurier sur de l'essence de térébenthine, enveloppée dans une toile nouée aux quatre coins comme un baluchon. Elle dispose ensuite les torchons et les draps, les chemises et le linge de table. A proximité du cuvier, un grand chaudron de fonte, rempli d'eau claire, est installé sur un trépied, au-dessus d'un foyer.

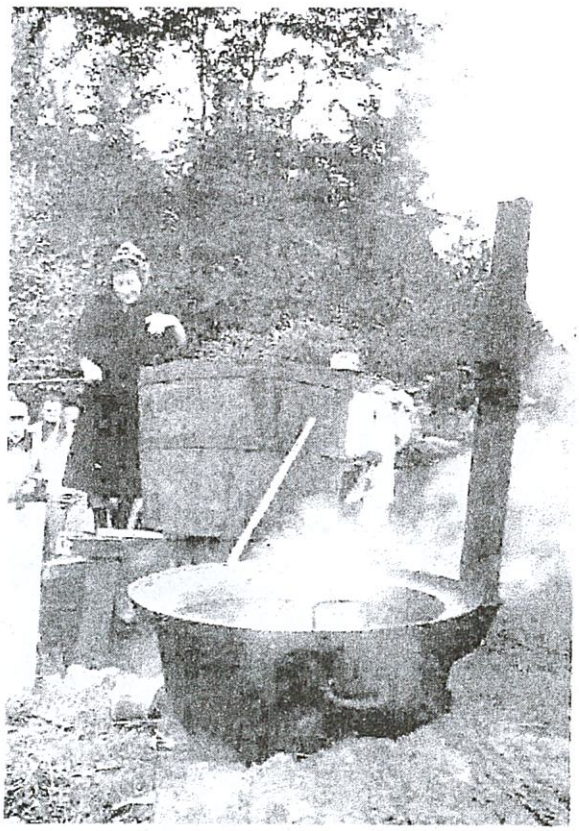

Quand l'eau bout dans le chaudron, elle est versée sur le linge du cuvier à l'aide du « pucheu », sorte de petit seau métallique muni d'un long manche en bois. En traversant le charrier, l'eau se charge de lessive, imprègne le linge et s'écoule par un trou percé au fond du cuvier, dans un tuyau relié au chaudron où elle est à nouveau réchauffée. Elle est constamment reversée, toujours à l'aide du pucheu dans le cuvier. Pendant une douzaine d'heures, une laveuse est exclusivement occupée à cette opération.

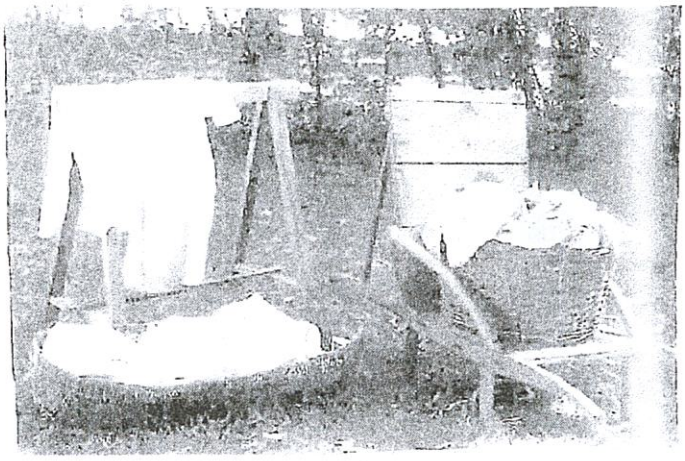

Enfin le linge est sorti du cuvier à l'aide d'une grande pince en bois et placé dans des paniers d'osier transportés sur une brouette, jusqu'au lavoir.

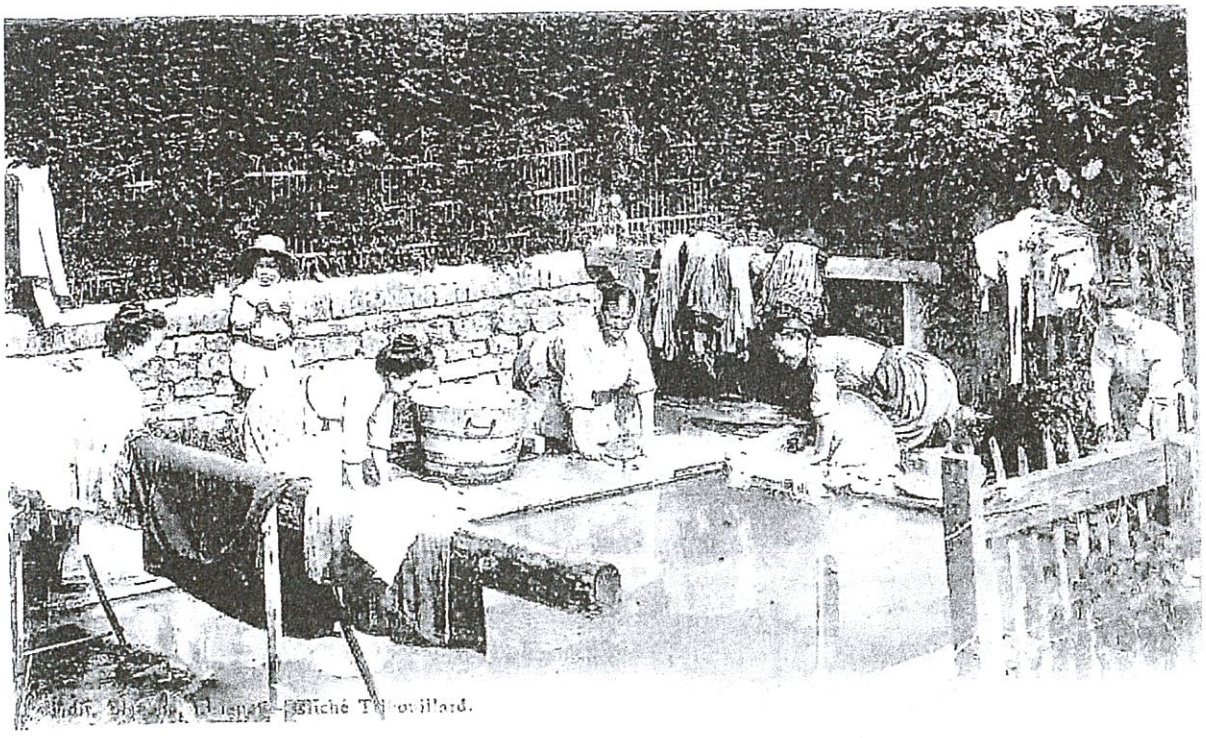

Agenouillée dans son carrosse, armée de son battoir, la laveuse va, tout en entretenant ses voisines, des derniers potins locaux ou familiaux, rincer son linge.

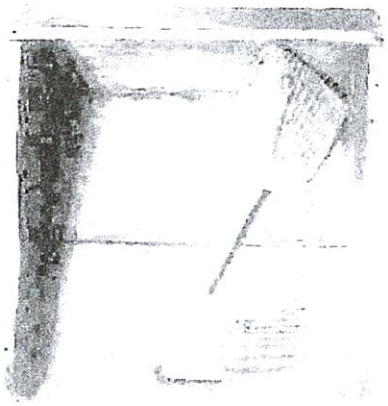

Carrosse et battoir

Sous le hangar de zinc sonore
Le carré du lavoir, béant,
Etale son onde incolore
Que souille le savon gluant.

Cottes en haut, les lavandières
Font travailler bras et caquet :
Sans repos des heures entières
Leur langue va comme un claquet.

Et dans la paix de la campagne,
Cette crécelle tous les soirs,
En mode mineur accompagne
Le chant cadencé de battoirs .

Maurice Levaillant

Pendant ce temps, les hommes tendent, dans le pré voisin, des cordes entre les pommiers (les étentes à linge) sur lesquelles seront accrochés au moyen d'épingles à linge en bois, les draps, torchons, serviettes, chemises, tout parfumés de l'odorante lessive.

Les draps sont, d'abord, étendus. De beaux draps en fil apportés en dot par la mariée et brodés par une brodeuse professionnelle. Certes, les pièces les plus courantes ont été brodées ou au moins marquées par la future mariée elle-même mais les beaux draps doivent être confiés à la brodeuse pour être chiffrés aux initiales de la jeune fille. Ce chiffre est brodé en blanc au milieu du rabat du drap et parfois accompagné de motifs décoratifs généralement floraux, le tout souligné par un « jour ». Pleins et déliés du tracé des initiales sont fortement rembourrés au point de plumetis : quant aux jours, ils sont de types divers, les plus courants étant «le jour échelle » et «le jour de Venise »[1]

On étend ensuite le linge de corps brodé, lui aussi, mais surtout orné de dentelles. Avant la première guerre mondiale, la silhouette de la dentellière était encore familière dans maintes localités bas-normandes, notamment à Alençon, Argentan et dans les campagnes environnantes.

[1] Michel de Boüard, Jean-Jacques Bertaux, «l'artisanat en Normandie » Editions Mars et Mercure Wetttolsheim, 1978.

A Saint-Pierre-sur-Dives, en 1852, on compte 51 dentellières qui ne constituent pas une classe sociale particulièrement favorisée. Elles sont généralement jeunes, célibataires, quelques-unes ont des enfants naturels, ou bien veuves ou mariées à des journaliers[2] ou des petits artisans. La dentelle, introduite au XVIIIe siècle par Colbert, dans les hôpitaux et les hospices des villes normandes, devait contribuer aux ressources de ces établissements et lutter contre les importations de dentelles étrangères, en particulier celles importées de Venise. Un siècle plus tard, son commerce est aux mains de négociants qui fournissent aux dentellières la matière première et les modèles. D'après J.J. Bertaux, « La confection de la dentelle sortant des établissements hospitaliers, était devenue le fait de beaucoup de femmes et d'enfants de milieux pauvres des villes et des campagnes[3].

Une dentellière du Pays d'Auge avec son carreau, ses fuseaux et sa boule pour éclairer davantage son ouvrage

[2] Ouvrier travaillant à la journée et payé à tâche.

[3] Nous reviendrons sur la condition des dentellières et sur leur travail dans le bulletin du mois de juin qui constituera le catalogue de l'exposition.

Quand le linge est bien sec, il est décroché des étentes, mis dans les paniers et rapporté à la ferme où il sera confié à la repasseuse.

Le métier de repasseuse est complémentaire de celui de la lessivière. Selon une enquête réalisée par François Wèbre en 1984[4] auprès d'une ancienne repasseuse de Berville, celle-ci fait son apprentissage à 13 ans. En 1914, elle achète son premier fer à repasser. En 1917, elle va chez les clients de 8 h à 19 h. Elle est nourrie et payée 15 sous pour sa journée. Ses seuls outils sont ses fers à repasser et ses fers à tuyauter. Le travail se fait sur une table de cuisine en bois, recouverte d'une couverture pliée en plusieurs épaisseurs sur laquelle est posé un linge blanc. Les fers chauffent sur la cuisinière pendant qu'elle prépare le linge en l'humidifiant et en l'empesant. Quand notre repasseuse fut assez connue, ses clients consentirent à lui confier le linge chez elle car «il faut avoir confiance »..

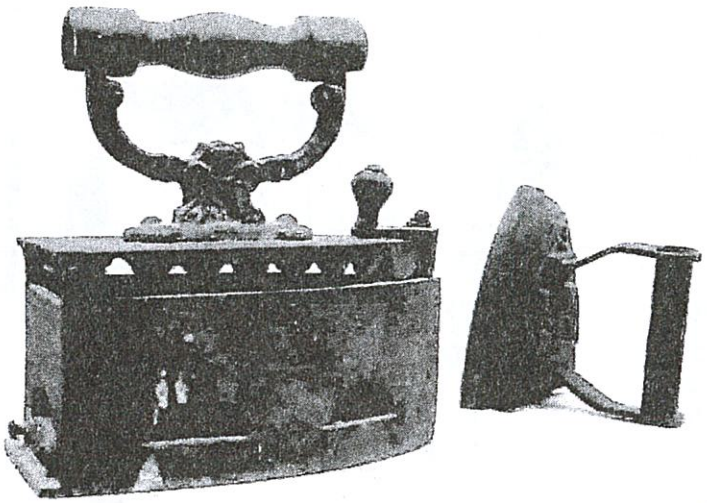

Fer à repasser à braises (XIXe siècle) et fer en fonte

[4] François Wèbre «la repasseuse », catalogue de l'exposition «la femme en Pays d'Auge »

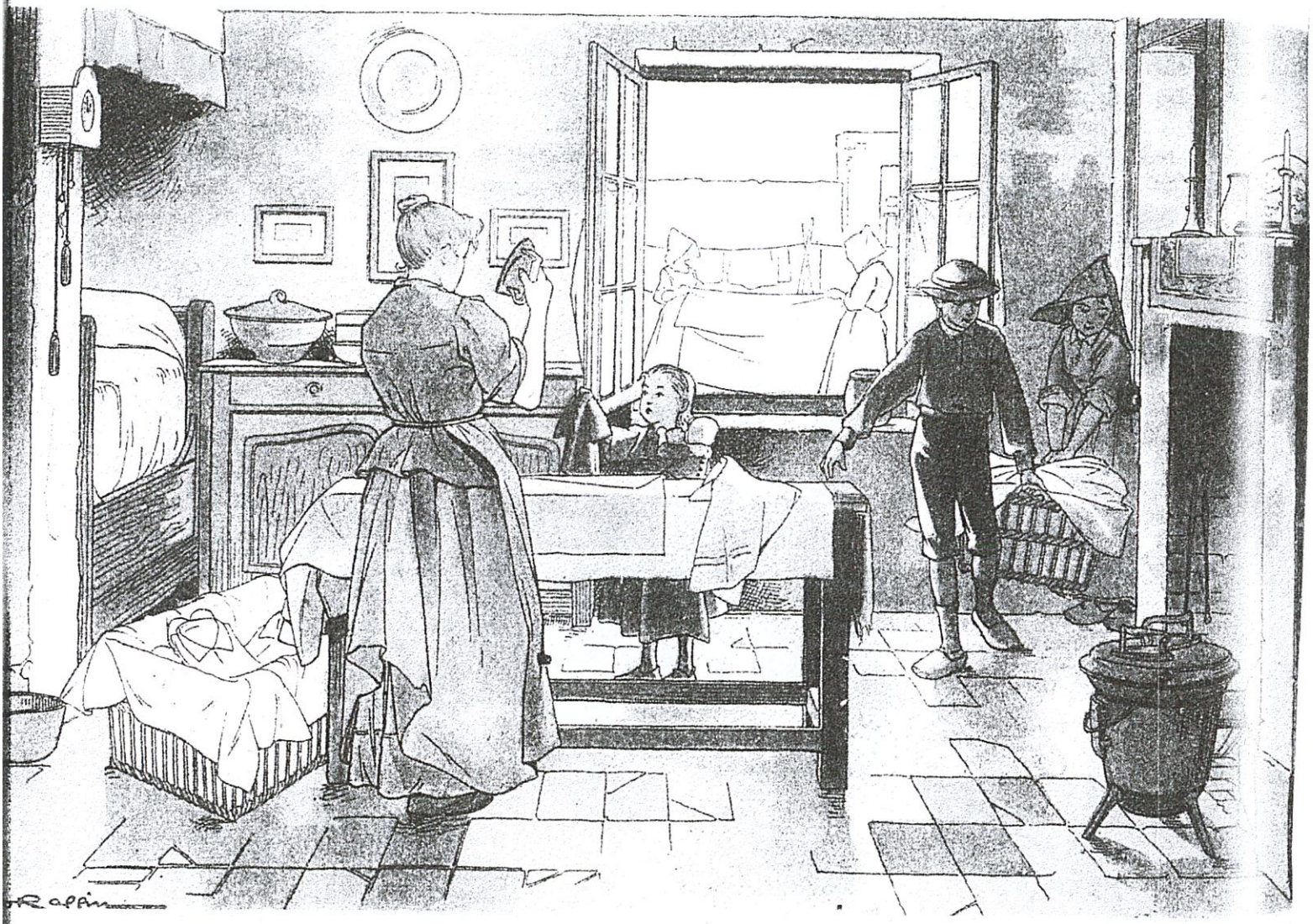

Imagier de l'enfance. La maison : le repassage.
Illustration Ferdinand Ruffin. D.R
Coll. Quemeras

Une curieuse institution :
La Fête des bonnes gens de canon

Danièle Lelong

D'après un texte du Docteur pépin publié dans Annuaire Administratif du Calvados 1873, 1874

A l'imitation de l'évêque saint Médard, fondateur, dans le Ve siècle, de la Rosière de Salenci, et à l'occasion de la grossesse de la comtesse d'Artois (qui le 6 août 1775, mit au monde le duc d'Angoulême), Monsieur et Madame de Beaumont[1], d'accord avec les religieux de Sainte-Barbe-en-Auge, seigneurs de Mézidon, et avec M. Morin du Mesnil, père de madame de Beaumont, seigneur de Vieux-Fumé, fondèrent une rosière à Canon.

Buste de l'avocat Elie de Beaumont
Sculpté par Gois et conservé dans le
Salon du château d Canon

Extrait de « Canon les Bonnes gens par Alain de Mézerac » in revue « Le pays d'Auge juin 1983 »

[1] Jean-Baptiste Jacques Elie de Beaumont, avocat au Parlement de paris, plus tard intendant des finances du comte d'Artois est né à carentan en 1732. Il épouse en 1760, Anne Louise Morin du Mesnil dont le père, seigneur de Viux-Fumé. Jean-Baptiste, Jacques, Elie de Beaumont va concevoi et faire construire, entre 1770 et 1786 le château de canon.

Une quatrième commune devait participer à cette fête, mais cela n'eut pas lieu.

D'après l'acte de fondation du 10 février 1775, et le règlement approuvé par lettres-patentes et enregistrés au Parlement de Rouen, les trois communes de Canon, de Vieux-Fumé et de Mézidon concouraient par vingt électeurs, au choix d'une bonne fille, d'une bonne mère, d'un bon vieillard et d'un jeune homme, bon chef de famille.

Quatre médailles d'argent furent composées par Du Vivier et Gatteaux, pour les vertueux et modestes personnages, dont les noms étaient en vénération dans le pays.

La médaille du bon chef de famille représentait un jeune homme soutenant sa mère défaillante et dirigeant la main d'un jeune frère à l'exercice de la charrue ; pour légende : *Colliget avus*, qu'on peut ainsi paraphraser, d'après l'abbé Lemonnier :

Tes enfants rendront à leur père

Les soins que tu pris de ta mère.

La médaille de la bonne mère représentait une femme allaitant un enfant, et qui regarde avec tendresse les jeux innocents de deux autres enfants. A côté, un pélican qui ouvre sa poitrine pour nourrir ses petits. Légende : *Maternum pertentant gaudia pectus.* (Le plaisir enivre son cœur).

Sur la médaille de la bonne fille était représentée la vertu publique qui couronne de roses une jeune fille ;

Et sur la médaille du bon vieillard : l'Agriculture posant sur la tête d'un vieillard une couronne d'épis de blé et de feuilles de chêne.

Le comte d'Artois avait porté les cordons bleus dont on décorait les élus pendant la cérémonie, et ils devaient les porter toute leur vie. Le vieillard était couronné d'épis de blé ; la mère de famille, d'immortelles ; la jeune fille, de roses, et le jeune homme d'épis et de glands. Le peintre Paul était chargé d'exécuter le portait des couronnés et on l'attachait à des colonnes.

Cette fondation eut dix-sept imitateurs.

Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur la marche du cortège, que nous empruntons à l'abbé Lemonnier, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris et aumônier des gardes du comte d'Artois, frère du roi.

La première année, en 1775, Pierre Lemonnier, de Canon, obtint la pluralité des suffrages, pour le prix de bon vieillard, et Jeanne Collin, de Vieux-Fumé, pour celui de bonne fille. Lemonnier avait mérité cette faveur par une vie de soixante-dix-neuf ans, passée sans reproche, ses six enfants avaient été élevés dans les principes de l'honneur, mariés convenablement, et cela sans autre patrimoine que les bras du vieillard.

Jeanne Collin, outre les vertus de son sexe, avait soigné sa mère malade pendant six ans ; elle l'avait remplacée auprès d'une sœur en bas âge, et travaillé jour et nuit pour nourrir son père hors d'état de gagner sa vie.

Ce fut le 24 septembre (1775), à sept heures du matin, que les habitants de Vieux-Fumé, en armes, précédés de tambours et de fifres, allèrent planter le drapeau de la bonne fille à la porte de Jeanne Collin.

Les paroissiens de Canon firent la même chose pour leur bon vieillard. Sur les drapeaux étaient peints les sujets de ces médailles, sur l'un était inscrit : la bonne fille, et sur l'autre : le bon vieillard, et au bas des deux étaient écrits ces deux vers :

Sagesse et vertu ont ici

La même prix qu'à Salenci

Sur les neuf heures, le vieillard et la fille, précédés de drapeaux, de tambours et de fifres, escortés de fusiliers, se rendirent au presbytère de Canon ; les seigneurs des trois paroisses et la noblesse de tout le voisinage allèrent les y chercher ; et les conduisirent au château de Canon. Douze vieillards servaient de cortège au bon vieillard, et douze filles vêtues de blanc accompagnaient la bonne fille ; de ce nombre étaient leurs concurrents et leurs concurrentes. Ils étaient, en outre, suivis de leur famille ; celle du vieillard était nombreuse, sa femme aveugle le tenait par les basques de son habit ; leurs six enfants, les maris et les femmes de ces six enfants étaient là. Ils étaient venus de loin pour cette fête, et avaient amené quatorze de leurs enfants. Ils approchaient le plus qu'ils pouvaient du patriarche, dont la gloire semblait rejaillir sur eux.

Pour recevoir cette compagnie, on avait élevé, dans la cour du château, un vaste théâtre ; le fond était un grand tableau représentant Henri IV montrant à Louis XVI le temple de la gloire. Les médaillons de toute la famille royale entouraient ce tableau.

Lorsque l'assemblée fut placée, le seigneur de Canon fit lecture des principaux articles de l'acte de fondation ; il expliqua les motifs qui lui avaient fait donner la préférence à Pierre Lemonnier et à Jeanne Colin. Il fit une mention honorable des vieillards et des filles qui avaient obtenu des suffrages. La proclamation des deux personnes fut universellement applaudie, au bruit des tambours, des instruments et de la mousqueterie. Deux médailles attachées à leurs rubans, les bouquets et deux bourses contenant chacune 300fr furent remises aux deux personnages de la fête, et des personnes de distinction furent priées de distribuer des bouquets et des rubans aux concurrents et au cortège.

On fit alors asseoir le vieillard et la fille au fond du théâtre, sur des fauteuils ; puis on se mit en marche pour aller à l'église.

Le vieillard et la fille furent installés au milieu du chœur, sur une estrade ; tous les honneurs furent pour eux seuls.

Les seigneurs de leurs paroisses étaient au bas de leur trône, et toute la noblesse assise sur des bancs.

Les couronnes furent présentées à l'officiant, qui les bénit et les posa ensuite sur la tête des deux lauréats, en leur faisant une allocution flatteuse. Ce couronnement fut annoncé au dehors par les instruments, les tambours et la mousqueterie.

Un discours relatif à la fête est ensuite prononcé, l'émotion gagne le curé, et tout l'auditoire entraîné se met à pleurer.

La messe finie, on revient dans le même ordre au château de Canon.

Trois tables en fer à cheval sont servies sur le théâtre. On rend le plus d'honneur aux deux couronnés, qui s'installent entre les seigneurs de Mézidon et ceux de Vieux-Fumé, le seigneur de Canon et son épouse les servent.

Les deux tables latérales sont pour les concurrents, le cortège et les parents des deux personnages.

Au dessert, des couplets leur sont chantés par la dame de Canon, par son père, seigneur de Vieux-Fumé, par l'avocat Target, de Lampérières, etc. La sagesse et la vertu sont célébrées ; les refrains sont répétés par toutes les voix. La santé du roi est portée avec des exclamations générales. A ce moment, les tambours, les détonations de fusil se font entendre. « Le beau spectacle ! s'écrie, alors, l'abbé Lemonnier, 4 000 personnes enivrées de l'amour de la vertu ! »

Après le dîner, même honneurs aux couronnés, Te Deum et prière pour le roi.

Le soir, feu d'artifice, illumination de la façade du château. Le fond du théâtre est décoré par trois tableaux transparents. Ceux des côtés représentent les sujets des médailles avec leurs inscriptions. Le tableau du milieu fait voir la France et l'Angoumois recevant le nouveau-né que leur présente la comtesse d'Artois.

« Il était aisé de voir que les vertueux couronnés avaient répandu dans toutes les âmes l'influence des bonnes mœurs. Parmi les étrangers se distinguait un groupe de six ou sept Anglais qui manifestèrent le désir de revenir l'année suivante. »

Le 1er octobre, chacun des deux couronnés reçut à la grand-messe de sa paroisse, les honneurs du au seigneur.

Le vieillard et sa femme, mariés en 1722, renouvelèrent la cérémonie de leur mariage ; il se réunirent chez le seigneur de Vieux-Fumé et partirent de là pour se rendre à Mézidon. Ils étaient attendus à l'entrée de ce bourg par le même cortège que le premier jour. Ils le traversèrent dans le même ordre et arrivèrent au prieuré de Sainte-Barbe, où ils furent reçus à la porte de l'église par les chanoines réguliers, et placés au milieu du chœur avec la même distinction qu'à Canon.

Un discours éloquent leur est adressé par le prieur. La cérémonie se termine par le Te Deum et des prières pour le roi. Ensuite une collation est servie à tout le cortège, dans la principale de l'abbaye. On les reconduit chez eux, et leur règne est fini.

Cependant la dame et le pasteur d'une commune voisine se sont empressés de leur rendre tous les honneurs possibles, l'un à la messe dans son église, l'autre à dîner dans son château. Ce n'était pas sans une certaine émotion que l'abbé Lemonnier se remémorait tous les épisodes de cette fête ; il se plaisait à se rappeler les réflexions du vieillard et de la jeune fille, et l'émotion qui les saisit à la nouvelle de leur élection.

On chantait des chansons faites exprès pour la circonstance, telles que celle-ci :

Accourez, âmes vertueuses,
Venez prendre part à nos jeux ;
Venez, voyez, soyez heureuses,
La vertu règne dans ces lieux.

Aux rosières :
Vous portez, humbles souveraines,
Des couronnes de simples fleurs,

Mais la vertu qui vous fit reines

Vous garde un trône dans nos cœurs.

Cette fête cessa d'avoir lieu à la mort de M. de Beaumont, qui eut lieu en 1783.

Pour en savoir plus : Revue « *le Pays d'Auge* », numéro spécial juin 1983, **Canon, Les bonnes gens,** par Alain de Mézerac

Façade du château de Canon

Liberté. Egalité. fraternité

Ernay le 21. Pluviose 3e. année Repub.

Pichon, au Citoyen [illegible] à [illegible]

Citoyen & amy

J'ai reçu ta lettre dans son temps, je n'ai
pas osé y répondre de suite, dans l'inquiétude
ou j'étois de ne pouvoir remplir le premier tier
des grains a accorder au canton de [illegible]
aujourd'hui je suis assez heureux pour pouvoir
te dire que tes bleds qui avoient été enlevés
sont rentrés a ta disposition — tu peux
sur cela les venir chercher le plustot possible
attendu que je suis remplacé & compte partir
incessamment.

depuis notre dr. arreté de compte je t'ai
expédié 36. quintaux de bled, il t'en revient
encore 24. que tu peux prendre des demain.

je ne te dirai pas que le peu de recette que
j'ai faite depuis ton départ, avec les
changements sur le prix des bleds, peuvent

Livarot à l'époque révolutionnaire

Difficultés d'approvisionnement en grains

Jack Maneuvrier

Au début de l'année 1795 (pluviose an III selon le calendrier révolutionnaire), la disette se transforme en famine sur tout le territoire. La rigueur de l'hiver a aggravé la crise. La situation des plus pauvres est de plus en plus désespérée. Dans les villes, la ration de pain, base de l'alimentation, ne cesse de diminuer : une livre pour trois jours à Lyon, une demi-livre quotidienne cinq jours sur sept au Hâvre. A Paris où l'on craint des émeutes, la quantité est en principe d'une demi-livre par jour, mais nombreux sont les habitants qui ne reçoivent rien. Des queues se forment dès deux ou trois heures du matin devant les magasins qui manquent de tout. Jusqu'aux premières lueurs du jour et dans un froid polaire, les femmes accompagnées de leurs enfants attendent pour recevoir, peut-être, un peu de bois, un peu d'huile et la mauvaise pâte noire à l'odeur fétide qu'on appelle le pain. Grelottantes et le ventre vide, des familles entières s'entassent dans des logements glacés. Le gel qui empêche tout transport par rivière et par route, les bandits qui attaquent et pillent les stocks de grains et de farine, les paysans qui refusent de livrer et de vendre leurs productions pour faire monter les prix. Cette situation a provoqué une immense misère qui est d'autant plus choquante que certains vivent dans un luxe inouï.

La situation est sans doute moins dramatique à Livarot mais, ici aussi, le manque de grains commence à se faire sentir. Le 21 pluviose an III de la République, le citoyen Gueslin, commissaire pour la subsistance à livarot reçoit une lettre qui l'informe que les blés qui avaient été enlevés sont rentrés et qu'ils sont à la disposition des autorités de Livarot et que le prix du blé a subi une augmentation considérable.

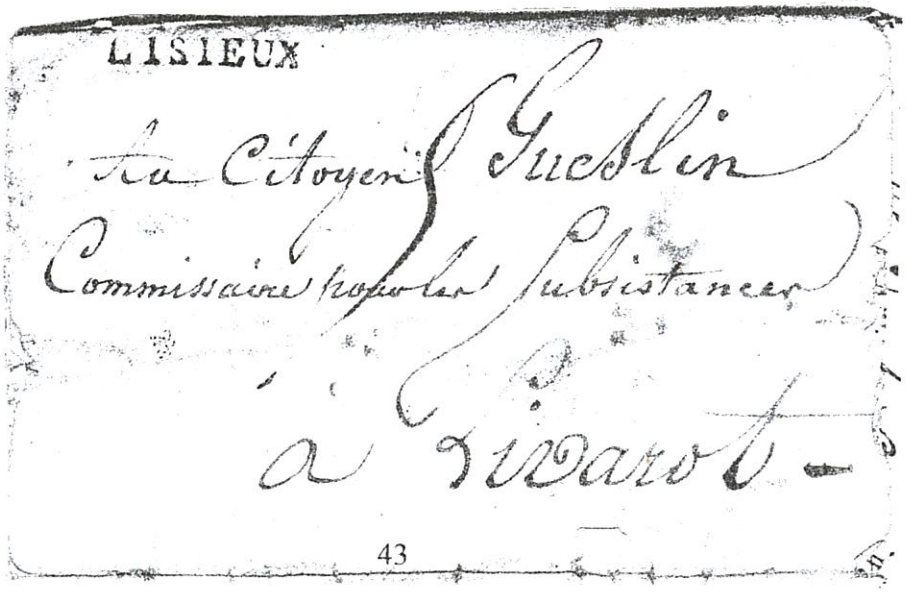

« Liberté, Egalité, Fraternité
Bernay le 21 Pluviôse 8 année république

Bihan au citoyen Gueslin
Commissaire pour les subsistances
à Livarot

Citoyen et amy[1],

J'ai reçu ta lettre dans son tems, je n'ai pas osé y répondre de suite, dans l'inquiétude ou j'étais de ne pouvoir remplir le premier tiers des grains accordés au canton de Livarot. Aujourd'hui je suis assez heureux pour pouvoir te dire que tes bleds qui avaient été enlevés sont rentrés à ta disposition tu peux et tu dois les venir le chercher le plus tôt possible attendu que je suis remplacé et compte partir incessamment.

Depuis notre dernier arrêté de compte je t'ai expédié 36 quintaux de bled, , il t'en reviens encore 24 que tu peux prendre dès demain.

Je ne te dirai pas que le peu de recette que j'ai faite depuis ton départ, avec les changements sur les prix du bleds, peuvent donner au quintal une augmentation considérable, je me bornerai à te dire quand tu sera livré des 24 quintaux, tu m'en devra 60 qui à 19 livres 10 sols font 1170 livres dont je te prie de le créditer.

Si tu as eu du mal à m'avoir du beurre, compte que j'en ai eu beaucoup depuis que je ne t'ai vu.

Je suis en attendant le plaisir de te voir ton amy.

Bihan

[1] L'orthographe de l'époque a été maintenue

La période révolutionnaire à Saint-Pierre-sur-Dives

La situation économique

D'après Henri Vautorte 1959

La période révolutionnaire avait aussi mal débuté que possible pour l'agriculture : la récolte déficitaire de 1789-1790, suivie d'un hiver précoce et rigoureux, puis d'une autre récolte pas plus favorable, avait ouvert une période de difficultés pour toute la population, y compris les cultivateurs.

L'administration municipale de Sain-Pierre-sur-Dives ne manqua pas de déployer le maximum d'efforts pour tenter de remédier à la disette. Désireuse d'attirer les grains à la halle et d'en diminuer le prix, elle demanda instamment la suppression du droit de havage, qui était de 1/32^{e}. Elle décida, et sa décision fut ratifiée par les habitants du bourg, que les boulangers ne feraient plus qu'une sorte de pain avec une farine obtenue par le mélange d'un boisseau de seigle, de deux boisseaux d'orge et de six boisseaux de blé, si toutefois celui-ci se trouvait en quantité suffisante. Un seul boulanger était autorisé à faire du pain blanc mais il ne pouvait le livrer que sur présentation d'un certificat du médecin.

On entreprit de faire des quêtes pour fournir du pain aux indigents. La somme recueillie fut suffisante pour leur en assurer la fourniture pendant quatre semaines.

Les campagnes étaient parcourues par des indésirables, isolés, ou en bandes, des vagabonds, des voleurs et des bandits en quête de pillages.

Le Gouvernement révolutionnaire va intervenir en prescrivant des mesures destinées à remédier à cette crise, en particulier :

- Obligation de la déclaration des récoltes
- Taxation générale des denrées (loi du maximum)
- Interdiction de transporter du blé sans autorisation
- Réquisition des récoltes et éventuellement du cheptel
- Décret de levée en masse de toute la population qui est mise au service de l'Etat.

Des agriculteurs refusent d'obtempérer aux réquisitions militaires et dans son procès-verbal du 25 nivose en IV de la République Française, l'administration de la commune de Saint-Pierre-sur-Dives déclare : « Vu le procès-verbal de l'adjoint municipal de la

commune de Mithois, en date du vingt sept courant (sic)[1], portant que les citoyens Rosey de Plainville et Peulvey, propriétaires de la dite commune de Mithois, n'avaient pas voulu obtempérer aux réquisitions qui leur avaient été adressées pour fournir une quantité de soixante quintaux de foin pour l'approvisionnement des armées, en défendant au nommé Juquin, leur gardien, d'obtempérer aux réquisitions. Considérant qu'un pareil refus peut compromettre le service des armées de la République et est un mauvais exemple pour les autres citoyens pareillement requis :

Arrête

Le Commissaire du Directoire Exécutif entendu,
Que le Commandant de la Garde Nationale sera requis d'envoyer deux citoyens de la dite Garde Nationale, jusqu'à l'entière livraison de la quantité de foin requis par l'Adjoint municipal de la commune et sera la dite garnison logée, nourrie et payée conformément à l'arrêté du département.

Le refus d'obtempérer des citoyens Rosey de Plainville et Peulvey n'étonne pas i l'on considère que de tels refus étaient de pratique courante, même de longues années avant la Révolution, alors que le pays ne connaissait pas les tracas de l'époque révolutionnaire.

Le 5 juin 1736, Pierre de Launay, syndic[2] du bourg de Mézidon adresse une requête à Monseigneur l'Intendant d'Alençon, pour porter plainte contre Gilles le Cordier syndic de la paroisse de la paroisse de Querville[3], coupable d'avoir négligé de fournir le dit jour à Mézidon 4 chevaux, pour porter à Caen, les officiers du régiment de Ponthieu – Infanterie qui avait quitté ce dit jour Mézidon à 3 heures du matin.

Astreindre un cultivateur d'une commune voisine, fut-il le syndic, de sa paroisse, à faire avec 4 chevaux, le 5 juin, au moment des jours les plus longs et au commencement de la fenaison, le trajet de Querville à Mézidon, pour les mettre avant 3 heures du matin à la disposition des officiers, semble aujourd'hui un peu abusif. Gilles le Cordier pensait peut-être que les choses en resteraient là.

Erreur ! Le 7 septembre 1745, avant midi, Pierre Restout, huissier, sergent royal au bailliage de falaise, Sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dives, demeurant à Mézidon, faisant sommation à Gilles Le Cordier de lui rembourser et payer présentement, la somme de douze livres pour le loyer de quatre chevaux de selle qu'il avait fallu trouver et louer à Mézidon en remplacement de ceux qu'il devait fournir.

Et le 11 septembre du même mois, Gilles le Cordier versait entre les mains du syndic les 12 livres réclamées plus 35 sols pour les frais. Sanction pénale à lointaine échéance, 9 années s'étaient écoulées depuis le refus d'obtempérer ! En tous cas, remarquons cet usage de l'époque révolutionnaire de l'envoi de citoyens de la Garde nationale pour tenir garnison chez les récalcitrants et les retardataires.

Ces réquisitions militaires ne contribuaient pas à l'approvisionnement des halles et du marché. Le Gouvernement multipliait les textes, lois et arrêtés qui ont pour objet

---

[1] Il semble que le nouveau calendrier républicain ne soit pas adopté par tous.
[2] Citoyen chargé de l'administration municipale (faisant fonction de maire)
[3] Commune aujourd'hui supprimée , située entre Saint-loup-de-Fribois et Mézidon.

l'approvisionnement. Voilà pourquoi, l'Administration municipale de Saint-Pierre-sur-Dives : « Désirant assurer l'exécution des lois et arrêtés qui ont pour objet l'approvisionnement des marchés et celui des différentes communes du canton qui ne récoltent pas de grains décide la création d'un bureau de subsistances composé de cinq membres pris dans son sein : les citoyens Delaunay, Binet, Cuirot, Malfilâtre, et Lecesne. Elle dit en outre qu'il sera procédé de suite, par l'agent de chaque commune ou son adjoint aux recensements des différents «objets » dont le tableau signé de chacun des déclarants sera remis sur le bureau à la huitaine »

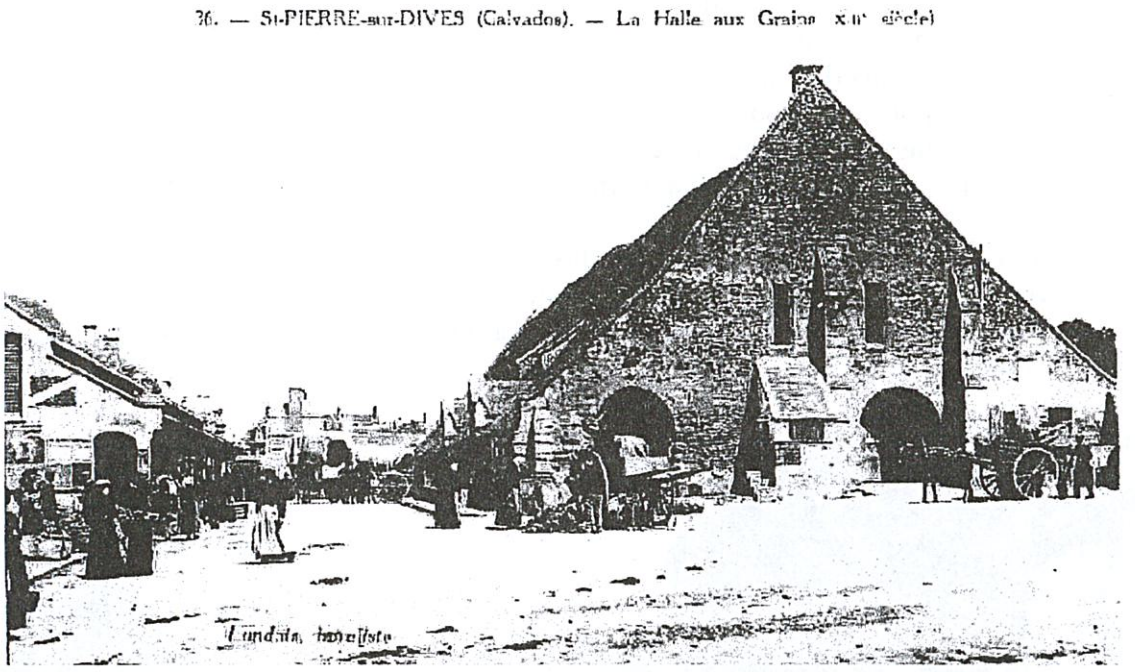

Le 9 frimaire an IV l'administration délibère : « Sur le rapport fait que des communes du canton de Pierre-sur-Dives[4] s'étant présentées aux deux derniers marchés de Mézidon, pour se procurer des subsistances, il leur en a été refusées.
Sur la connaissance acquise que des communes de Julien le faucon auraient également refusé au marché de la commune de Lisieux et auraient été renvoyées à s'approvisionner dans leurs environs
Sur le défaut d'approvisionnement en grains de cette commune,
Ouï le rapport du bureau des subsistances et le suppléant le Commissaire du Directoire exécutif

Arrête

Qu'à compter de ce jour et jusqu'à ce que l'Administration supérieure ait trouvé le moyen de faire approvisionner le marché de cette commune, comme il était dans le passé, les communes du canton de Fresnay et celles du canton de Pierre-sur-Dives, seront seules admises au partage des grains qui y seront apportés et celles de julien le

[4] En vertu de l'obligation de laïciser les noms des communes, Saint-Pierre-sur-Dives deviendra Pierre-sur-Dives, Sainte-Marguerite-de-Viette tout simplement Viette et Notre-Dame-de-Fresnay, Fresnay (ndrl)

Faucon se rendront au marché de Mézidon pour s'y pourvoir en subsistances suivant le plan qui paraît provisoirement adopté que chaque commune s'approvisionnera au marché le plus rapproché. »
Arrête, en outre, que le bureau de subsistances fera la recherche de tous les cultivateurs du canton qui étaient dans l'usage d'approvisionner la halle et en présenteront le tableau à la prochaine séance pour qu'il leur soit dressé, de suite, des réquisitions.

Malgré tout, les efforts du bureau d'approvisionnement restent vains et le 25 frimaire, l'Assemblée municipale délibère à nouveau : « Malgré les mesures, les cultivateurs n'apportent pas au marché la quantité de grains déterminée et refusent d'exécuter les réquisitions, ceux du district de Falaise, non plus. Le bureau de subsistances emploiera de suite et sans délai tous les moyens que la loi donne pour l'approvisionnement des marchés. Tous retards sont préjudiciables. Il s'occupera sans différer et sous sa responsabilité des mesures d'exécution de la loi précitée. Il arrête en outre que les cultivateurs ou détenteurs de grains qui étaient dans l'usage d'approvisionner le marché seront requis d'apporter provisoirement et jusqu'à nouvel avis, la même quantité de grains qu'ils apportaient les années précédentes, lorsque les halles étaient libres, sans que, sous aucun prétexte, il puisse être apporté du retard à la livraison des dits grains.

Il décide enfin d'envoyer garnison chez les dits cultivateurs qui refusent ou négligent de livrer leurs grains, par contre les communes de Viette, Montviette, Boissey, Vieux-Pont, et Pierre sur Dives jouiront à compter de ce jour de l'avantage d'obtenir aux halles un double contingent.

L'Administration départementale prend le 1er frimaire, un arrêté exigeant le recensement de tous les grains produits dans toutes les communes du canton ; la coercition devient plus rigoureuse et plus menaçante. Se conformant à cet ordre, l'Administration de Pierre-sur-Dives, réunie le 30 frimaire, désigne dans chaque commune de son canton, deux cultivateurs qui auront mission de recenser dans une commune autre que celle de leur domicile, les quantités de grains récoltées. Trente cultivateurs sont ainsi nommément désignés pour opérer dans les seize communes du canton. On imagine aisément quels furent les tracas des cultivateurs chargés de cette besogne ingrate. Les opérations donnèrent-elles partout les résultats escomptés ? Il est permis d'en douter car le gouvernement aggrava les pénalités prévues à l'encontre des récalcitrants. Conséquence : à partir de germinal 1794, la profession la mieux représentée dans toutes les prisons de France, fut avec le commerce, l'agriculture.

Mais l'opposition de l'agriculture se manifeste aussi d'autres façons : les cultivateurs négligent de payer leurs impositions : contributions foncières et autres. Très nombreux sont les procès-verbaux établissant que, à la requête du citoyen Bourdon, Receveur de l'Enregistrement, demandant soit le règlement des impositions des années précédentes, soit le remboursement des sommes avancées par lui pour le compte de certaines communes, des mesures de contrainte seront prises à l'encontre des retardataires. Nous n'avons que l'embarras du choix, nous devons nous limiter. Nous ne citerons que la commune de Vieux-Pont à titre d'exemple :

Le 17 germinal, an VI, le citoyen Bourdon réclame le remboursement de la somme de 65 livres 4 sols, qu'il a avancée pour la commune de Vieux-Pont, sur son contingent, dans la fourniture de 19 chevaux requis sur le canton. L'Administration décide que la commune de Vieux-Pont sera contrainte au paiement par l'envoi de «garnisaires » qui resteront sur place jusqu'au paiement de la dite somme par les récalcitrants lesquels leur devront la nourriture et le coucher. Il y a 29 retardataires et les «garnisaires » seront au nombre de 4. Un nombre si élevé de récalcitrants dans une seule commune si étendu soit-elle, (Vieux-Pont est l'une des communes les plus étendues du département), retient l'attention et mérite examen. Nous croyons pouvoir en donner l'explication : la réquisition de ces 19 chevaux semble avoir été faite dans des conditions n'ayant aucun rapport avec la plus simple équité. Le 21 ventôse an IV, l'Administration de Pierre-sur-Dives examinait les tableaux de recensement produits par les agents des communes du canton et constatait qu'il existait dans le canton de Pierre-sur-Dives 591 chevaux. Il devait être fait sur ce nombre une levée fixée au trentième conformément à la loi. Le canton devait donc fournir 19 chevaux. L'Administration prit la délibération suivante : « En conséquence de l'article 5 de l'arrêté du Directoire exécutif de l'Assemblée départementale, l'Administration arrête, ouï le Commissaire du Directoire exécutif, que tous les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets s'assembleront le 24 courant sur les deux heures de l'après-midi en l'église de cette commune pour s'entendre entre eux, sur le mode de la fourniture du contingent de 19 chevaux que doit le canton. Les citoyens Delaunay et Binet, membres de l'Administration, se rendront au lieu indiqué pour constater par procès-verbal, ce que les dits propriétaires auront arrêté pour la réquisition et que les chevaux, juments, mules et mulets ayant les qualités requises. »

La totalité des 19 chevaux ayant été réquisitionnée sur la seule commune de Vieux-Pont au lieu d'être prélevée sur les 16 communes du canton, les cultivateurs de Vieux-Pont pouvaient invoquer les meilleures raisons pour clamer leur mécontentement.

Environs de St-PIERRE-sur DIVES (Calvados). - BOISSEY. - Le Manoir

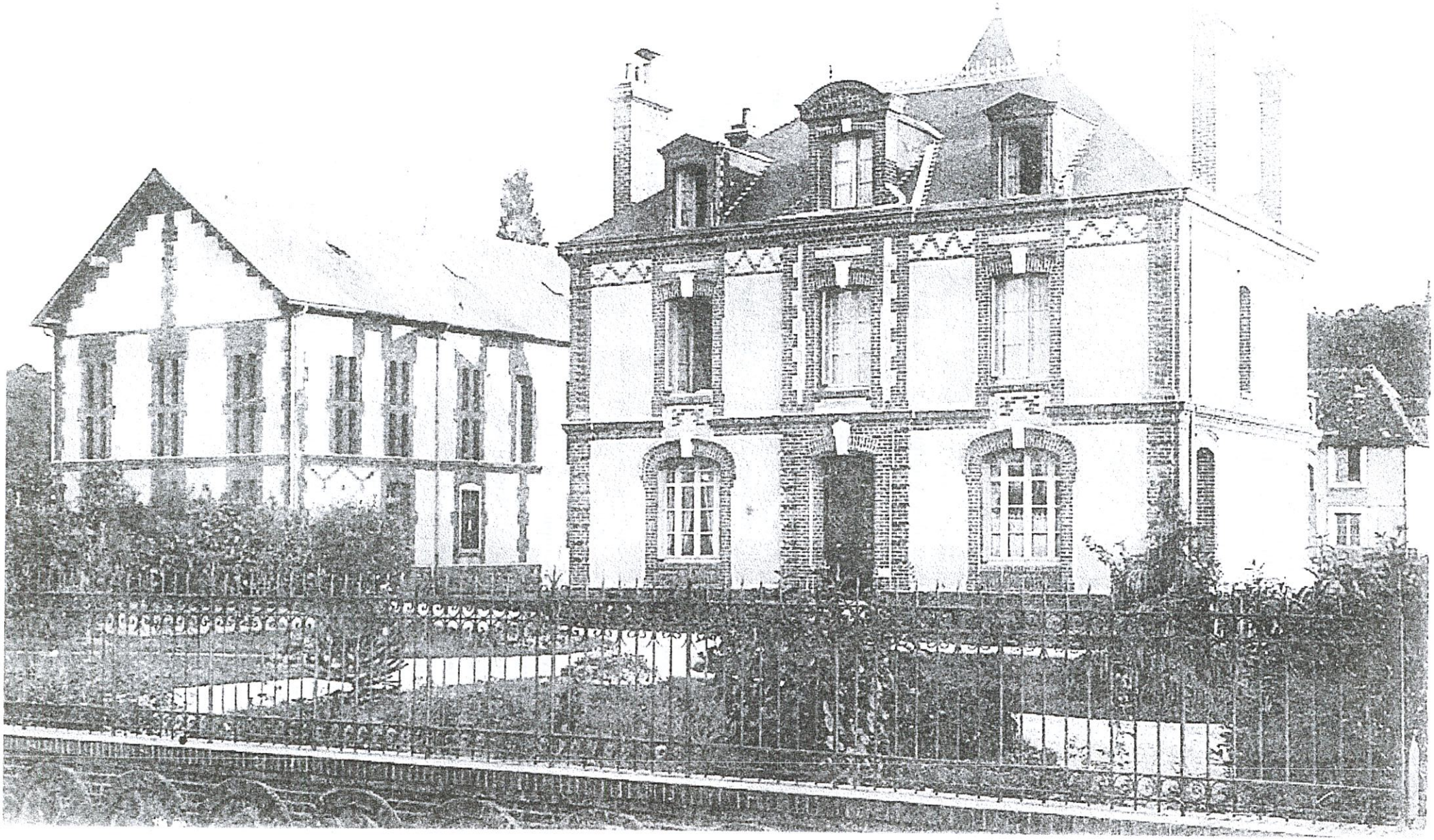

Nos amis ont écrit

Jack Maneuvrier

Daniel Deshayes : « Blangy le Château »
Dominique Fournier : dictionnaire des rues de Lisieux »
Eric Jaeger : « The last Dual »
Daniel Lalizel : « De la voie à la vague »
Yves Lecouturier : « Dictionnaire des Personnages remarquables du Calvados »
Pierre Coftier « Mineurs de charbon en Normandie »

Daniel Deshayes, président de la Société Historique de Lisieux, vient de publier aux Editions Corlet : **« Blangy-le-Château, mille ans d'histoire, du village à la cour royale de Versailles »**. Pour réaliser la monographie de son village natal, Daniel Deshayes a effectué des recherches dans les archives municipales de la commune mais également dans les Archives départementales des cinq départements normands, aux Archives militaires de Vincennes et au château de Chantilly. Il a recueilli enfin des informations des services historiques de Belgique et de Hollande afin de mieux connaître la carrière militaire des Le Viconte, seigneurs de Blangy. Mais cet ouvrage n'est pas seulement une monographie communale comme il en existe beaucoup. C'est un véritable travail d'historien qui permet, en particulier, au lecteur, de comprendre l'organisation si complexe de l'administration de l'Ancien Régime. Voilà, donc, un livre qui passionnera les habitants de la région de Blangy-le-Château, les amoureux de l'histoire et tous ceux qui s'intéressent aux coutumes et aux traditions populaires de notre beau Pays d'Auge. Cet ouvrage est à l'image de son auteur : chaleureux, simple, discret, sérieux, documenté, en tous points digne d'intérêt.

Dominique Fournier, « Histoire des rues et lieux dits de « Lisieux », 3ème édition (voir présentation de l'ouvrage dans ce bulletin). Tous nos lecteurs connaissent l'érudition de Dominique Fournier qui collabore régulièrement à notre bulletin en nous confiant des articles sur la toponymie du Pays d'Auge. Ce dictionnaire, agrémenté de 12 reproductions en couleurs de vieilles maisons de Lisieux, est un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire lexovienne et à la toponymie. En effet l'évocation de chaque rue est l'occasion pour l'auteur de retracer une page d'histoire locale.

Eric Jager : est professeur de littérature anglaise à l'université de Californie à Los Angeles et adhérent depuis plusieurs années à notre Association. Il vient de publier aux Etats-Unis « The last duel », le dernier duel, roman historique qui se déroule sur les terres du seigneur de Carrouges à Mesnil-Mauger.
Jacques Legris, clerc, homme d'esprit, simple écuyer et possesseur des fiefs d'Aulnou-le-Faucon, Saint-Loys des Champs, deTanques, de Fontenay-sur-Orne, vivait à la cour de Pierre III, comte d'Alençon, dont il était le gentilhomme et chambellan. Il était encore capitaine du château d'Exmes.
Jean de Carrouges avait épousé en seconde noce Marie de Thibouville. Il était chevalier et chambellan du comte d'Alençon. C'était au reste un homme jaloux, dur et brutal, qui, depuis 1385, portait envie à Legris son ancien ami, et cherchait en vain à le supplanter.

A son retour d'Ecosse et d'Angleterre où il avait accompagné l'amiral de Vienne et sur le point de faire un nouveau voyage, Jean de Carrouges conduisit sa femme chez sa belle-mère, Nicole de Carrouges, à Capomesnil dans la commune de Mesnil-Mauger.
Cette jeune femme y était depuis peu de temps, lorsqu'en l'absence de sa belle-mère qui s'était rendue devant le vicomte de Falaise à Saint-Pierre-sur-Dives avec presque tout son monde, un homme qu'elle prit pour Legris, assisté, dit-elle, du nommé Louvet son ami, alla la visiter et, l'ayant trouvée seule, la viola, après avoir inutilement essayé de la séduire par des caresses et de l'argent. Marie dissimula jusqu'au retour de son mari l'horrible affront qu'elle avait éprouvé. A son retour, mis au courant, Carrouges assembla sa famille et porta plainte au comte d'Alençon. Le 15 septembre 1386,le Parlement de Paris admit la plainte de Carrouges et déclara qu'il valait gage de bataille. Le duel eut lieu place Sainte-Catherine derrière le Temple. Vainqueur, Carrouges enfonça son épée dans le corps de Legris, bien que celui-ci, proclama son innocence. Son corps fut livré au bourreau lequel le pendit suivant l'usage et l'abandonna à la voirie.
Quelques années s'étaient écoulées t la famille du vaincu avait selon l'usage, perdu à la fois fortune et honneur quand le véritable auteur du viol de la dame de Carrouges fut découvert. C'était un écuyer qui, sans doute, avait quelque ressemblance avec Legris.

De ce fait divers historique, Eric Jager a tiré un passionnant roman, malheureusement disponible seulement en anglais. Mais Eric Jager, lorsqu'il reviendra en France nous fera une conférence (en français) sur cette dramatique affaire

Daniel Lalizel : notre ami Daniel est membre de notre Conseil d'Administration depuis plusieurs années. Il nous avait fait partager sa passion du chemin de fer à l'occasion de notre exposition de 2003 qui avait pour thème : « la communication en Pays d'Auge » en réalisant la vitrine consacrée à la ligne Mesnil-Mauger/ Sainte Gauburge. Il nous avait également présenté une communication «la prise d'eau en marche » publiée dans notre bulletin n° 83 de septembre 2003. Il vient de publier aux éditions OREP, collection «belle Epoque », un petit ouvrage particulièrement intéressant et documenté, abondamment illustré de cartes postales anciennes sur les trains départementaux, Chemin de Fer d'intérêt local. Il nous propose un voyage nostalgique dans les pittoresques petits trains à vapeur de Caen à la mer, jusqu'aux petites gares côtières. A lire par tous ceux qui ont connu ces merveilleux petits trains à vapeur et à offrir aux plus jeunes pour leur faire connaître l'époque et la civilisation dans lesquelles vivaient leurs grands-parents.

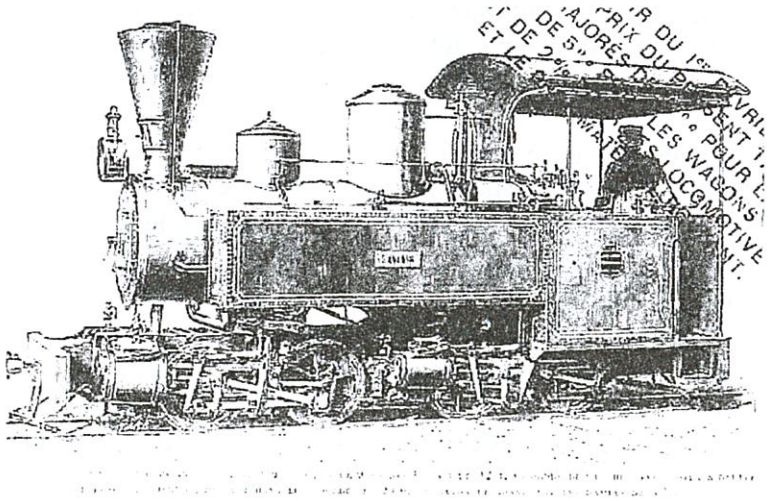

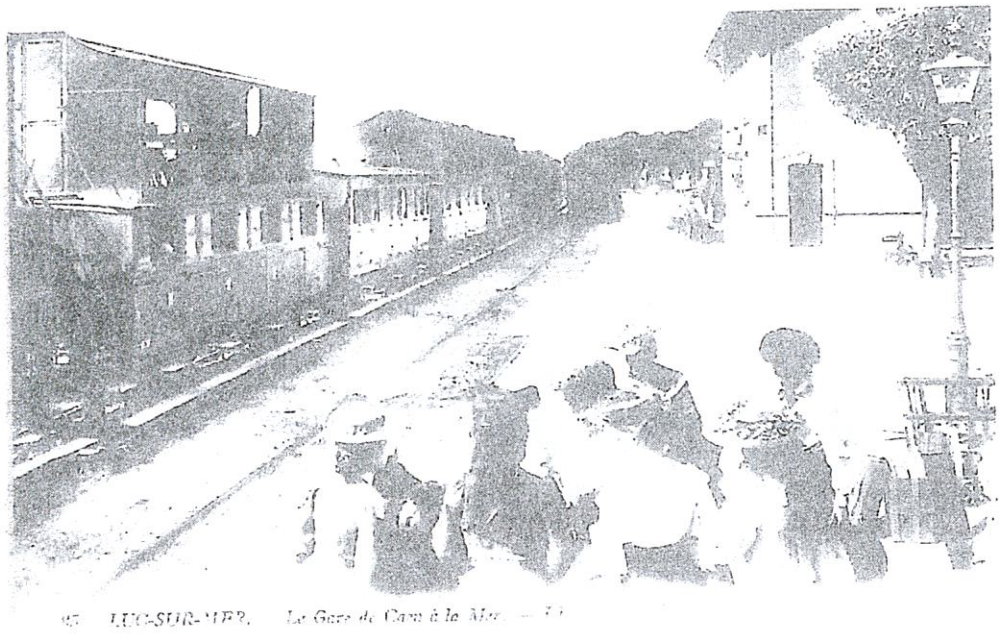

La Decauville

De la gare de Caen à la mer

Ce superbe document nous présente des dames attendant le train. U joli chapeau, parfois maintenu par une écharpe, les protège du soleil. Sur la gauche, les voitures dites à « Impériale » sont de type à deux niveaux, typiques sur la banlieue ouest de Paris. On y distingue les marchepieds et les portières latérales, chacune donnant accès à un compartiment.

Yves Lecouturier, historien, écrivain, auteur de nombreux ouvrages dont « La collaboration 40-44 dans le Calvados », «la poste automobile et les véhicules des P TT 1897-1970 », «le mur de l'Atlantique », est directeur du musée de la poste et des Techniques de communication de Caen. Il publie, aux éditions Inédits et Introuvables du Patrimoine Normand, Eurocibles, 50570 Marigny : « **Dictionnaire des Personnages Remarquables du Calvados** ».Rappelons que sans Yves Lecouturier nous aurions eu beaucoup de difficultés pour réaliser notre exposition de 2003 : « La Communication en Pays d'Auge ». En plus des nombreux objets mis à notre disposition : anciennes boîtes à lettres, uniforme de facteur, téléphones etc., il avait reconstitué un superbe bureau de poste qui a marqué tous nos visiteurs.

Ce dictionnaire des personnages remarquables du Calvados est un ouvrage passionnant qui, sous une forme claire et documentée, nous remet en mémoire, une biographie résumée des hommes et des femmes qui ont joué un rôle important dans l'histoire, ancienne ou récente, de notre département.

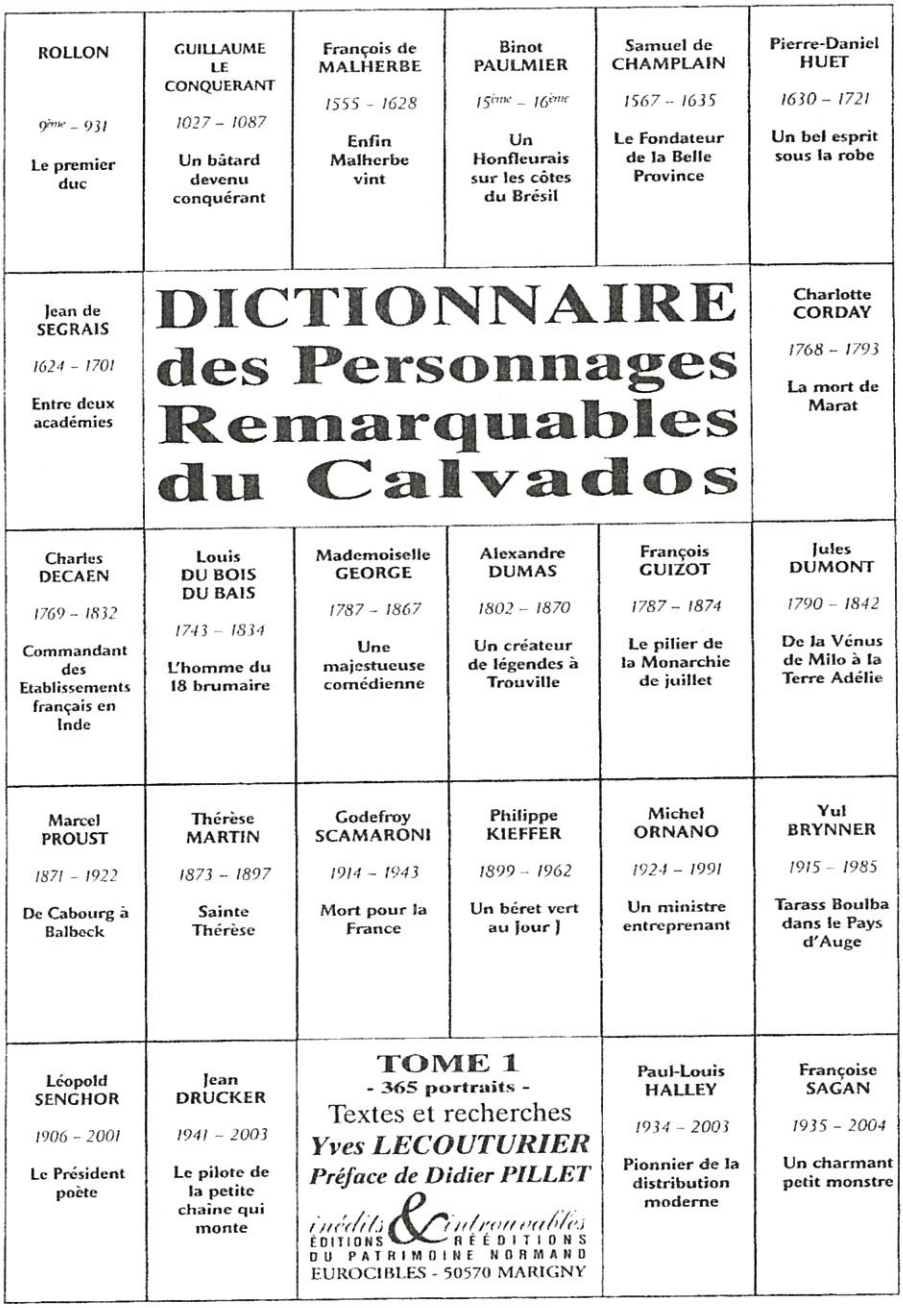

Nous remercions les différentes personnes, collectivités et institutions qui ont aimablement prêté les documents photographiques permettant de présenter un maximum de portraits, tout particulièrement la ville de Bayeux pour l'illustration de Guillaume le Conquérant extraite de la Tapisserie de Bayeux et l'Agence France Presse pour la photo de Jean Drucker.

Dernière minute ! Nous apprenons, juste avant la publication du bulletin que **Pierre Coftier,** un fidèle du Foyer, qui nous a souvent apporté son aide pour de nombreuses expositions , qui a participé à de plusieurs Forums va publier fin 2006 « Mineurs de charbon en Normandie ».
Résumé : Au milieu du XVIIIe siècle, des prospecteurs, hommes des « lumières », ont risqué leur fortune et quelquefois leur vie pour découvrir le charbon aux quatre coins de la Normandie. Ils ont fait appel aux « hommes de la terre » pour s'enfoncer dans un monde obscur, humide, menaçant. Leur histoire se déroule sur deux siècles dans le vacarme des machines et les grondements étouffés des explosions. Elle s'achève avec le comblement de la dernière fosse au cœur du Bessin en 1949.
Les houillères de Littry offrent un exemple d'exploitation sans précédent du sous-sol normand. Il s'agit plus d'une aventure hasardeuse mais bien d'une entreprise industrielle mettant en jeu des capitaux importants, des techniques avancées pour l'époque et entraînant à sa suite tout un peuple d'ouvriers et d'artisans. Cette entreprise a laissé une empreint durable sur la région.
200 pages 21x27 cm, nombreuses illustrations.
25 € à parution – Actuellement en souscription : 20 € franco
à envoyer aux Editions Cahiers du Temps – BP 25 – 14390 CABOURG.

Si, comme nous l'espérons, nous vous avons donné envie de lire ces ouvrages, et si vous ne les trouvez pas en librairie, n'hésitez pas à nous contacter.

Société Historique de Lisieux

Troisième édition

(re-revue, recorrigée et considérablement augmentée)

du maintenant classique

Dictionnaire des noms de rues et lieux-dits de Lisieux

par Dominique Fournier

Cette troisième édition, rendue nécessaire par l'épuisement des stocks, la demande toujours présente, ainsi que l'évolution de l'odonymie lexovienne, a été l'occasion d'une réfection du *Dictionnaire* en profondeur : **328 nouveaux articles** (anciens lieux-dits écartés des éditions précédentes; nouvelles trouvailles; nouveaux noms de rues, de résidences), ce qui porte leur nombre total à **1465**, dont **811** concernant des noms disparus; **1411 renvois** et **285 références bibliographiques**, dont 60 supplémentaires.

En outre le texte, entièrement revu, corrigé et augmenté, est cette fois agrémenté de douze planches en couleurs. Il s'agit de reproductions de dessins aquarellés du baron de Moidrey, tirées d'un recueil conservé à la *Médiathèque André Malraux* de Lisieux, et effectuées avec l'aimable autorisation de son descendant, M. Guillaume de Moidrey. Un certain nombre d'illustrations ponctuelles inédites complètent cette nouvelle édition, qui atteint maintenant **251 pages**.

Depuis les *Abattoirs* jusqu'à la *Zone Industrielle Nord-Est*, en passant par la *rue des Becquets*, *Cavaudon*, la *rue des Champs Rémouleux*, le *friche aux Chanoines*, la *place de la Fraternité*, le *manoir de l'Homme Sauvage*, la *rue Pont-Mortain*, la *rue des Quatre Sonnettes* ou *la maison de Tous les Saints*, le Dictionnaire propose de (re)découvrir les rues anciennes et modernes de Lisieux, et tous les mystères de la toponymie lexovienne. L'ouvrage est accompagné d'une introduction collective de plusieurs membres de la Société, présentant l'évolution de l'urbanisme lexovien de l'antiquité à nos jours.

✂----------

NOM : .....

ADRESSE : .....

Je commande ..... exemplaire(s) du *Dictionnaire des noms de rues et lieux-dits de Lisieux* à 25 € l'exemplaire; port : 4 € en sus. — Commande et règlement à adresser à la Société historique de Lisieux, 1 rue Paul Banaston, 14100 Lisieux. — L'ouvrage est également disponible aux locaux de la Société (Tour Saint-Laurent, 1 rue Paul Banaston), ouverts au public le mercredi après-midi, ainsi que dans toutes les **bonnes** librairies lexoviennes.

Liste des abonnés 2005

Sociétés et Associations

Archives Départementales	Caen
Association Le Pays d'Auge	Lisieux
Association Géo Paléo Archéo F.Hebert	St Aubin sur Mer
A.V.P.P.S	Saint Sever
Bibliothèque Municipale	Caen
Bibliothèque Municipale	St Pierre sur Dives
Bibliothèque Municipale	Falaise
Bibliothèque Nationale	Paris
Bibliothèque Universitaire	Caen
C.R.E.C.E .T	Caen
C.R.I.J.	Caen
Culture et Patrimoine	Lisieux
Médiathèque A.Malraux	Lisieux
Montviette Nature-en-Pays d'Auge	Montviette
Musée de Normandie	Caen
Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados	Caen
Office du Jerrais	Jerry-Jersey
Service Départemental d'Archéologie	Caen
Société Historique du canton de Livarot	Livarot
Société Historique de Lisieux	Lisieux
Direction Régionale des Affaires Culturelles	Caen
Le Viquet	Saint-Lô

Monsieur et (ou) Madame

Andrée	**Adam**	Lisieux
Colette	**Amouroux**	Paris
André	**Augendre**	Cercie en Beaujolais
Jacques	**Aumont**	Ammeville-L'Oudon
Jacqueline	**Bandrac**	Dives sur Mer
Odette	**Baratte**	Tôtes-L'oudon
Jacques	**Bardon**	Saint-Pierre-sur-Dives
Laure	**Bataille-Ciercoles**	Caen
Michèle	**Beaufils**	Saint-Pierre-sur-Dives
Henri	**Beguin**	Caen
Philippe	**Bellais**	Vimoutiers
Elisabeth	**Belliard**	Saint-Pierre-sur-Dives
Almir	**Bellier**	Berville-L'Oudon
André	**Benard**	Berville-L'Oudon
Michel	**Benard**	Tôtes-L'Oudon
Serge	**Benard**	Bonneville-sur-Touques
Jacques	**Berthaux**	Ste Marguerite de Viettte
Dr Pierre	**Berthaux**	Conches
Lucette	**Beudin**	Lieury-L'oudon
Yves	**Bihorel**	Lisieux
Bernard	**Blanchard**	St Pierre sur Dives
Dominique	**Bordeaux**	St Martin de Fresnay-L'Oudon
Edouard	**Bordeaux**	St Mrtin-de-Fresnay-L'oudon
Christian	**Bosshard**	Cambremer
Yvon	**Bouillé**	N.-Dame-de-Fresnay-L'Oudon
Denise	**Bourgault**	Saint-Pierre-sur-Dives
Eric	**Bourgault**	Saint-Julien-de-Mailloc
Yves	**Bozec**	Livarot
Roger	**Breuil**	Paris
Monique	**Briard**	Hérouville-Saint-Clair
Thierry	**Bricon**	Montpinçon-L'Oudon
Georgette	**Brière**	Saint-Pierre-sur-Dives
Daniel	**Buquet**	Ouville-la-Bien-Tournée

Jean-Yves	**Caignon**	Berville
Jean-Alain	**Cairon**	Lisieux
Henri	**Callewaert**	Bretteville-sur-Dives
Fabienne	**Canini**	Montviette
Odile	**Carpentier**	Vaudeloges
José	**Castel**	Saint-Pierre-sur-Dives
François	**Cauchard**	St Pierre sur Dives
Hélène	**Certain**	St Pierre sur Dives
Florent	**Chaboissier**	N.D.-de Fresnay-L'Oudon
Michel	**Chanu**	Les Autels St. Bazile
Faustine	**Chartreux**	Vimoutiers
Jean-Pierre	**Coirre**	Lisieux
Pierre	**Comello**	St Pierre-sur-Dives
René	**Conos**	Grandmesnil-l'oudon
Véronique	**Contentin**	Courcy
Gisèle	**Cool**	Vimoutiers
Martine	**Cornilleau**	Ouilly-le-Vicomte
Gillette	**Corset**	Saint- Pierre-sur-Dives
Pierre	**Cosnard**	Broons
Catherine	**Cottin**	Alençon
Colette	**Cottin**	Lisieux
M.	**Courouan**	Paris
André	**Courteille**	Saint-Pierre-sur-Dives
Anne	**Cousin**	Saint-Cyr-du-Ronceray
Jean-Pierre	**Coutard**	Hérouville-Sain-Clair
Antoine	**Dallier**	Ecots
Jean-Jacques	**Darthenay**	Saint-Julien-le-Faucon
Guy	**Dauge**	Le Bourg-Saint-Léonard
Bérénice	**Prevost de la Moissonnière**	Auppegard
Daniel	**Debierre**	Le Billot-L'Oudon
Jean-Pierre	**Debray**	Berville-L'Oudon
Jacques	**Delangle**	Falaise
Odile	**Delarue**	Carpiquet
Robert	**Demery**	Le Billot-L'Oudon

Gérard	**Denis**	Berville-L'Oudon
Yvette	**Denis**	Saint-Pierre-sur-Dives
Pierre	**Depraetere**	Berville
Raymond	**Derouet**	Bavent
Yves	**Deschamps**	Saint-Michel-de-Livet
Roger	**Deshayes**	Blangy-le-Château
.Alain	**Despré**	Berville-L'Oudon
Michel	**Devaux**	Montfermeil
Louis	**Dewulf**	Les Authieux Papion
Claude	**Diard**	Les Authieux Papion
Thérèse	**Dodeman**	Mittois
Christiane	**Dorléans**	Montviette
Jean-Luc	**Dron**	Hérouville St Clair
Monique	**Dubois**	Saint-Pierre-sur-Dives
Yvette	**Dugué**	Lisieux
Michelle	**Duhomme**	Lisieux
André	**Dumais**	Douvres la Délivrande
Michel	**Duperron**	Cormelles-le-Royal
Lucien	**Dupont**	Saint-Pierre-sur-Dives
Bernard	**Dupuy**	Ste Marguerite de Viette
Elisabeth	**Dupuy**	Sainte-Marie-aux-Anglais
Bernard	**Duval**	Vimoutiers
Claude	**Duval**	Heurtevent
Jean	**Duval**	Saint-Michel-de-Livet
Jean-Pierre	**Duval**	Blainville-sur-Orne
Philippe	**Duval**	Cherbourg-Octeville
Claudine	**Fauvel**	Saint-Pierre-sur-Dives
Pierre	**Ferrand**	Saint-Pierre-sur-Dives
Juliette	**Foucaud**	Vieux-Pont
Claude	**Fouquier**	Saint-Pierre-sur-Dives
Dominique	**Fournier**	Saint-Georges-en-Auge
Pierre	**Frémont**	Saint-Georges-en -Auge
Abbé Roger	**Fromage**	Grentheville
Jean-Pierre	**Gallou**	Livarot

Jean	**Gaultier**	Montpinçon-L'Oudon
Raymond	**Giot**	Lisieux
Pierre	**Girard**	N.D.de Fresnay-L'Oudon
Jean	**Godet**	Grandmesnil-l'Oudon
Mauricette	**Godet**	Grandmesnil
Armand	**Gohier**	Bonnebosq
Gilles	**Gohin**	Saint-Georges-en-Auge
Jeanne	**Goncalves**	Le Torquesne
Bruno	**Gondouin**	Le Mesnil-Simon
Carol	**Gondouin**	Beaurepaire
Roger	**Goulet**	Fresné la Mère
Marc	**Gourmez**	Courcy
Marguerite	**Grenier-Drots**	Villy lès Falaise
Jeanne	**Grosset-Evers**	Mathieu
Suzanne	**Grosset-Pearce**	Rouen
Alfred	**Guais**	Garnetot-L'Oudon
Alain	**Gueras**	Saint-Georges-en-Auge
Denise	**Guesdon**	Boissey
Nadine	**Guesnon**	Bretteville/Dives
Jean	**Guilbert**	St Manvieu-Norrey
Claude	**Guillain**	Jort
Gérard	**Guillin**	N.D.de Fresnay-L'Oudon
Yvette	**Guillot**	Saint-Pierre-sur-Dives
Jean	**Guittier**	St Martin de Fresnay-L'Oudon
Michel	**Hacquard**	Sartrouville
Paulette	Halbout	Douvres la Délivrande
Richard	**Hann**	Montpinçon-L'Oudon
Guy	**Hardouin**	Berville-L'Oudon
Marie-France	**Hautot**	Le Relais du Billot –L'Oudon
Martine	**Hautot**	Grandmesnil-L'Oudon
François	**Havin**	Ouville la Bien Tournée
Jannine	**Helies-Méné**	Tortisambert
Jean-Paul	**Hervieu**	Caen
Daniel	**Hoarau**	Saint-Pierre-sur-Dives

Ulyska	**Hommais**	Livarot
Marie-Pierre	**Huaume**	Le Mesnil sur Blangy
Marie-Thérèse	**Hugot**	Le Billot-L'Oudon
Armand	**Ingé**	Saint-Pierre-sur-Dives
Claude	**Jacquet**	Livarot
Eric	**Jager**	Los Angeles – Etats-Unis
Paulette	**Jambin**	Saint-Pierre-sur-Dives
Sylvie	**Jeanne**	Fierville-Bray
Edith	**Kirmann**	Paris
Jean-Claude	**Koncewiecz**	Saint-Pierre-sur-Dives
Josette	**Lagache**	Monviette
Bernard	**Laidet**	N.D.de Fresnay-L'Oudon
Daniel	**Lalizel**	Ifs
Jean	**Langlois**	Vaudeloges
Geneviève	**Lanos**	Ste Marguerite de Viette
Christian	**Launay**	Berville-L'Oudon
Marie-Agnés	**Launay**	Montpinçon-L'Oudon
Guy	**Le Brun**	Mittois
Madame	**Le Carpentier**	Mézidon-Canon
Jean-Michel	**Lebertre**	Berville-L'Oudon
Josiane	**Lebertre**	Berville-l'Oudon
François	**Leblanc-Barbedienne**	Saint-Cloud
Olivier	**Lecable**	Lessard et le Chêne
Bernard	**Lecerf**	Fierville-Bray
Emmanuelle	**Lecerf**	Saint-Pierre-sur-Dives
Colette	**Lechenaut**	Hérouville St Clair
Serge	**Lechevalier « Fromagers de Traditions »**	Boissey
Robert	**Lechevallier**	Sainte-Marguerite-de-Viette
Monique	**Leclerc**	Saint-Pierre-sur-Dives
Patrice	**Lecourt**	Moyaux
Rémy	**Lefebvre**	Saint-Pierre-sur-Dives
Michel	**Lefevre**	Argentan
Yvette	**Lefrère**	St Pierre sur Dives
Martine	**Legrand**	St Pierre sur Dives

Claude	**Lemaitre**	Lisieux
Anne-Marie	**Lemarchand**	Grandmesnil-L'Oudon
Michel	**Lemière**	Tôtes
Henry	**Lemonnier**	Sainte-Marguerite-de-Viette
Marc	**Lemonnier**	Sainte-Marguerite-de-Viette
Marguerite	**Leprieur**	Montviette
Alexandre	**Leroy**	Saint-Pierre-sur-Dives
Jacqueline	**Lesaulnier**	Saint-Pierre-sur-Dives
Daniel	**Letorey**	Jort
Jean-Luc	**Levrard**	Caen
Jacques	**Levrard**	Lisieux
Christian	**Limal** Contrôle Technique Auto	St Pierre sur Dives
Brigitte	**Loison**	Le Grand-Couliboeuf
Jean-Marie	**Lonay**	St Aubin sur Mer
Marcel	**Maizeret**	St Pierre sur Dives
Claude	**Mallet**	Jort
Jacques	**Mallet**	Houlgate
Norbert	**Mandry**	Gif sur Yvette
Christophe	**Maneuvrier**	Ecots-L'Oudon
Jacky	**Maneuvrier**	le Billot-l'Oudon
André	**Marais**	St Pierre sur Dives
Valérie	**Marceaux**	Tôtes-L'Oudon
André	**Marie**	Mézidon
Jacqueline	**Martin**	St Pierre sur Dives
Michel	**Martin**	St Pierre sur Dives
Roger	**Martin**	St Pierre sur Dives
Yannick	**Martin**	Livarot
Gérard	**Maubant**	Caen
Gérard	**Mauvillain**	Berville-L'Oudon
Françoise	**Mazeline**	St Pierre sur Dives
Michel	**Mesnil**	Caen
Abbé Pierre	**Mialon**	St Marguerite de Viette
Claude	**Michau**	Le Renouard
Lucien	**Millecamps**	Le Billot-L'Oudon

Jacqueline	**Minguet**	Paris
Yvette	**Morel**	St Martin de Fresnay-L'Oudon
Roger	**Morel-Tesson**	La Varenne St Hiliaire
Alain	**Morin**	St Pierre sur Dives
Annie	**Motte**	Le Billot-L'Oudon
Andrée	**Moutier**	St Pierre sur Dives
Alain	**Mulier**	Froideconche
Yves	**Nédélec**	Lisieux
Michel	**Nigault**	Le Billot-L'Oudon
Gérard	**Normand**	Berville-L'Oudon
Denise	**Olivier**	Berville-L'Oudon
Roger	**Olivier**	St Pierre sur Dives
Maurice	**Pagnon**	Gacé
Didier	**Paillard**	Bazenville
Gilberte	**Paré**	Berville-L'Oudon
Henri	**Paumier**	Jort
Jacky	**Pavy**	Lieury-L'Oudon
Jacqueline	**Pavy**	Montpinçon-L'Oudon
Gilles	**Payen**	Berville-L'Oudon
Jean	**Peltier**	Neuilly sur Seine
Jacques	**Pepin**	Mittois
Julie	**Perdereau**	Paris
Lucien	**Perdereau**	Le Billot-L'Oudon
Janine	**Perreira**	St Pierre sur Dives
Xavier	**Petit**	Ecots-L'Oudon
Jean-Pierre	**Pflieger**	Mittois
Marc	**Porée**	Periers sur le Dan
Michel	**Poussard**	Falaise
Marie-Thérèse	**Pouteaux**	St Pierre sur Dives
Christian	**Pype**	Bourguebus
Raymond	**Racine**	St Pierre sur Dives
Pascale	**Rapeaud**	Pertheville-Ners
Michèle	**Rattier**	Berville-L'Oudon
Pierre	**Rault**	Ecots-L'Oudon

Jacques	**Regnouf**	St Martin de Fresnay-L'Oudon
Yves	**Regnouf**	St Martin de Fresnay-L'Oudon
Paulette	**Renard**	St Pierre sur Dives
Jean-François	**Rennou**	La Rochette
Françoise	**Revel**	Le Mesnil Durand
Serge	**Richer**	St Martin du Mesnil-Oury
Catherine	**Rigaud**	Montpinçon
Adeline	**Robieu**	Thiéville
Bernard	**Robillard**	Ouville la Bien Tournée
Jean	**Robillard**	N.D.de Fresnay-L'Oudon
Denise	**Robin**	Livarot
Claudine	**Rocquin**	Le Billot-L'Oudon
Etienne	**Rolland**	Falaise
Michel	**Ruby**	Cresseveuille
Marie	**Sadi-Carnot**	Paris
Michel	**Sady**	Vieux-Pont
Michèle	**Saint**	Cheux
Pierre	**de Saint Basile**	Les Autels-saint-Bazile
René	**Salaun**	Berville
Robert	**Samson**	St Martin de Fresnay-L'Oudon
H.	Scholte	Berville-L'Oudon
Jean	**Severin**	Ste Marguerite de Viette
Jean-Marie	**Simon**	St Pierre sur Dives
Wladimir	**Soroka-Jess**	Frénouville
Jean	**Starzyk**	Lisieux
Geneviève	**Storez**	Caen
Olivier	**Storez : La Ferme de Livet**	N.D.de Fresnay-L'Oudon
Annick	**Surtouc**	Bayeux
Alain	**Tarbouriech**	Sceaux
Daniel	**Theroude**	Tordouet
Eugène	**Tirlocq**	Fresné la Mère
Jean	**Tramblais**	Livarot
Gérard	**Tricot**	Le Mesnil-Durand

Jean-Claude	**Truffert**	St Pierre sur Dives
Claude	**Vandenbogaerde**	St Pierre sur Dives
Alice	**Vaucouleur**	Le Billot-L'Oudon
Henry	**Vayssette**	Trun
Paul	**Victor**	St Pierre sur Dives
Françoise	**Vilain**	Bourguébus
Eric	**Villain**	St Pierre sur Dives
François	**Wèbre**	Berville-L'Oudon
Fabienne	**Yvanoff**	St Pierre sur Dives

Manoir de la Cour Thomas à Heutevent